Travail Personnel de Certificat

LE PLACEMENT DES MINEURS

[1]

(Image n°1)

« Le placement, le pire et le meilleur des remèdes. »

Est-ce que le placement en foyer ou en famille d'accueil d'un mineur impacte inévitablement sa vie future ?

[1] GRANDROQUES Rémy, « L'Enfant de personne, l'histoire déchirante et bien réelle de Lyes Louffok dans les foyers de l'Aide sociale à l'enfance », in Vanity fair, https://www.vanityfair.fr/culture/article/l-enfant-de-personne-l-histoire-dechirante-et-bien-reelle-de-lyes-louffok-dans-les-foyers-de-l-aide-sociale-a-l-enfance, page consultée le 02.01.2022.

Travail Personnel de Certificat

Table des matières

I. Introduction 4-5

Quel est mon sujet de recherche ? 4

Quelle est ma problématique ? 4

Quelle est la motivation de mon choix de sujet ? 4

Quel est le plan de mon travail personnel de certificat 5

II. Développement 6-37

Chapitre 1 : Les placements et ses conditions 6-12

1.1 Cadre légal 6-8

1.2 Raisons et conditions 9

1.3 Intérêt du mineur 10-12

Chapitre 2 : Les sortes de placements et leurs durées 12-19

2.1 Les sortes 12-17

2.2 Les durées 17-19

Chapitre 3 : Les acteurs 20-26

3.1 Mineur placé 20-22

3.2 Famille 22-23

3.3 Éducateurs et Professionnels 23-26

Chapitre 4 : Les conséquences d'un placement 26-34

4.1 Les conséquences négatives 26-29

4.2 Les conséquences positives 30-32

4.3 Les émotions et sentiments ressentis par le mineur placé 32-34

Chapitre 5 : Les failles qui existent 34-37

5.1 Scandales : abus de placement, mensonges.....34-36

5.2 Les failles du Servie de Protection des Mineurs.....36

5.3 Manque de cadre, séquelles de violence, déchirement 36-37

III. Conclusion 38-39

IV. Bilan personnel.....40

V. Autres éléments.....41-56

1. Bibliographie.....41-43
2. Retranscription des interviews 44-56

(Interview d'Ella, de Florence l'éducatrice et de Sophie)

Information : Afin de faciliter la lecture de ce travail, seul le genre masculin est employé. Il désigne indifféremment les personnes des deux sexes.

Travail Personnel de Certificat

1. INTRODUCTION

Le sujet de recherche de mon travail personnel de certificat est :

LES RÉPERCUSSIONS, CONSÉQUENCES POSITIVES ET NÉGATIVES SUR LE MINEUR À LA SUITE D'UN PLACEMENT

Ma problématique est : est-ce que le placement en foyer ou en famille d'accueil d'un mineur impacte inévitablement sa vie future ?

Mon hypothèse de départ concernant la réponse à ma problématique est qu'un placement en foyer ou en famille d'accueil laisse des empreintes à vie, car pour une personne, cela fait partie intégrante de son histoire, de sa jeunesse et de son passé. Elle ne peut pas tout oublier et effacer du jour au lendemain.

De plus, lors de ce bouleversement, le mineur peut perdre tous ses repères précipitamment (famille, école, quartier, amis), être complétement déstabilisé, stressé durant une période indéterminée et cela peut engendrer de l'inquiétude, de l'incertitude.

J'ai choisi le placement de mineurs en institution ou en famille d'accueil, car c'est un sujet qui m'intéresse beaucoup et je souhaite en apprendre davantage sur les différentes sortes de placements (en institution ou en famille d'accueil). Sur les causes et les conditions qui entraînent un placement et de découvrir quelles sont les conséquences pour le mineur ainsi que pour les parents suite à ce changement. Les futurs impacts que peut créer un placement m'intéressent beaucoup et comment cette personne placée vit avec ce passé.

Depuis mon enfance, je souhaite devenir éducatrice de la petite enfance. Avec les années, ce projet a germé et j'envisage aujourd'hui d'être éducatrice spécialisée pour accompagner les jeunes enfants et les enfants lorsqu'ils sont placés en institution. Ce travail personnel me permettra de mieux comprendre leurs vécus, leurs besoins et quels sont les impacts psychologiques sur le développement du mineur après avoir vécu un placement.

De plus, je m'intéresserai aux raisons pour lesquelles ils ont été placés en institution, à la façon dont l'institution favorise les liens parentaux, et dont les éducateurs accompagnent chaque enfant individuellement selon ses besoins et ses difficultés, etc.

Je me pose une multitude de questions concernant ce sujet et j'espère que ce travail me permettra d'y répondre.

Travail Personnel de Certificat

- Afin de répondre au mieux à ma problématique et de construire un travail personnel enrichissant et structuré, je commencerai par présenter l'agent compétent pour justifier un placement, puis les lois de référence lors de la procédure de placement. Ensuite, je poursuivrai en décrivant les conditions ainsi que les raisons possibles de ce dernier puis, j'exposerai l'intérêt du mineur lors d'un placement.
- Dans un deuxième temps, je réaliserai une description des différentes sortes de placements ainsi que leurs durées.
- Dans le troisième chapitre je parlerai des différents acteurs qui interviennent (mineur placé, famille et éducateurs).
- Le quatrième chapitre, sera consacré aux conséquences positives et négatives, ainsi qu'aux émotions et sentiments ressentis durant le déroulement d'un placement selon le jeune placé.
- Pour finir mon développement, je me pencherai sur les failles des placements.

J'ai réalisé trois interviews afin d'approfondir mes recherches et d'avoir différentes situations de placement. De ce fait, j'ai recueilli des ressentis et des observations variés, des avis et des points de vue différents, ainsi qu'un regard professionnel. Ces interviews m'ont apporté plus de connaissances sur le sujet, un partage de leur parcours de vie et un ressenti personnel.

J'ai interviewé une jeune fille de 18 ans qui s'appelle Ella. Elle vit une situation de placement en institution suite à des violences dans sa famille. Elle a un grand frère et un petit frère. Elle est actuellement placée depuis environ une année et elle poursuit sa scolarité dans un ECG (école de culture générale) en 3ème année. Elle n'a plus réellement de liens et de relations avec sa famille.

De plus, j'ai interviewé une seconde jeune fille, qui est également âgée de 18 ans et qui s'appelle Sophie. Elle a été placée à l'âge de ses 15 ans suite à la mort de son père, qui avait la garde car la situation de sa mère était compliquée, étant atteinte de bipolarité. Après quelques mois vivant avec sa maman, elle a été placée dans une famille d'accueil, puis changera quelques fois, jusqu'à la famille d'accueil auprès de laquelle elle vit encore aujourd'hui. Elle a encore des liens avec sa maman et son grand frère de 21 ans.

Enfin j'ai entretenu une interview avec une éducatrice s'appelant Florence qui est âgée de 38 ans. Elle a environ 13 ans d'expérience dans le métier. Elle a commencé par faire des remplacements sur deux années, puis maintenant, elle travaille depuis 11 ans dans le même foyer.

2. DEVELOPPEMENT

Pour commencer, voici quelques précisions sur deux mots centraux de mon travail personnel, mineur placé et placement.

Mineur placé

Un mineur placé est défini comme celui qui a été séparé de sa famille biologique (naturelle), c'est-à-dire qu'il ne vit plus avec ses parents biologiques et sa famille d'origine, et par conséquent ce ne sont plus ces derniers qui s'occupent de lui, de son éducation. Il vit dans une institution ou en famille d'accueil, pour une durée qui peut être définie ou indéterminée et de manière partielle ou permanente.[2]

Placement

Le mot placement désigne le fait qu'un mineur vit hors de son milieu naturel, celui de sa famille ; il englobe les placements en foyer, en famille d'accueil, les accueils d'urgence, les foyers d'hébergement avec une scolarisation, appelés aussi internats, les foyers d'accueil qui accueillent le mineur placé avec ses parents ou l'un d'entre eux, les placements hospitaliers, ou encore les placements en centres de détention comme la Clairière. Cela implique donc que l'éducation n'est pas assurée par ses parents, mais par des professionnels ou par la famille d'accueil.[3]

Le type de placement, le lieu et la durée sont adaptés et personnalisés selon la situation personnelle et familiale du mineur.

Chapitre 1 : Placements et conditions

1.1 Cadre légal

Qui a les compétences pour justifier un placement à Genève ?

- Le Service de la Protection des Mineurs (le SPMi)[4] est l'acteur principal pouvant justifier un placement. Le but majeur, lorsque le SPMi intervient dans une procédure de placement, est l'intérêt premier du mineur.

[2] ZATTI Kathrin Barbara, « Le placement d'enfants en Suisse », in *Rapport d'expert sur mandat de l'Office fédéral de la justice,* http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/3542.pdf, page consultée le 03.11.21

[3] Idem référence bibliographie ci-dessus

[4] RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, « *Pôle de la protection de l'enfance et de la jeunesse* », in *Direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse,* https://www.ge.ch/organisation/pole-protection-enfance-jeunesse, page consultée le 29 octobre 2021.

- Le Service de Protection des Mineurs fait partie de l'Office de l'Enfance et de la Jeunesse (OEJ). Il veille à la protection de l'enfant, à son bien-être, à l'importance de son bon développement dans des conditions favorables, par conséquent dans un lieu suffisamment sécurisant, stable. Il se bat ainsi contre la maltraitance que les enfants peuvent subir au sein de leur propre famille.

Le SPMi peut intervenir de différentes façons, avec ou sans mandats :

1. sans mandat judiciaire.
   Cela implique qu'il y a la demande de la famille ou l'accord des parents,
2. avec mandat de curatelle.
   Cela implique la mise en place, par exemple d'assistance éducative, d'une surveillance des droits de visite,
3. avec mandat de tutelle
   (L'autorité parentale est ainsi retirée aux parents et par conséquent le SPMi devient le tuteur de l'enfant),
4. avec mandat pénal
   (Cela signifie que c'est le tribunal des mineurs qui a ordonné une décision de placement).

Enfin, plusieurs lois encadrent les placements sur les plans fédéral et cantonal

Loi fédérale

- Code Civil (art. 316 CC)
- Ordonnance sur le Placement d'Enfants (OPE)
- Ordonnance réglant le Placement d'Enfants à des fins d'Entretien et en vue d'adoption (OPEE)
- Ordonnance sur l'Adoption (OAdo)

Lois genevoises

- Loi sur l'Accueil et le Placement d'Enfants hors du Foyer Familial (LAPEF)
- Loi sur l'Enfance et la Jeunesse (LEJ)

Les placements sont en grande majorité statués par un acte juridique et basés sur des conditions légales strictes. De ce fait, le placement devient une démarche judiciaire, qui peut dès lors causer des conséquences sur la vie du mineur et sur celle de ses parents. Comme m'en avait fait part Ella, elle possède un avocat contre ses parents et eux contre elle. Je

pense que cela a des répercussions sur les liens entre les parents et le jeune et plus généralement sur les relations familiales. Par conséquent, il y a un éloignement des membres de la famille et une cassure des liens.

Ainsi, selon moi, un jeune mineur placé ayant des soucis relationnels avec sa famille, rencontrera désormais, quelques conséquences pouvant impacter sa vie sociale. Comme des difficultés à s'intégrer socialement et/ ou à entretenir des relations amicales, amoureuses ou encore professionnelles.

1.2 Raisons et conditions

Quelles sont les conditions et les critères d'un placement ?

Les différents critères sont : l'âge du mineur, son passé, son parcours, ce qu'il a vécu, ainsi que sa situation personnelle et familiale, ses relations, son évolution, sa situation d'un point de vue judiciaire et ses rapports aux professionnels. Tous ces éléments permettent de trouver au mieux un placement adapté selon ses besoins, ses souhaits lorsqu'il est capable de discernement, en tenant compte de ses problèmes.

Il existe différents foyers, ayant chacun leurs « particularités», que ce soit concernant l'âge d'accueil des mineurs, la durée ou le type de placement.

Lors de mon interview avec l'éducatrice Florence, elle m'a fait part, plus spécifiquement, de plusieurs critères dans le choix du type de placement, entre un placement en institution et celui en famille d'accueil. L'un des critères concerne la situation des parents. En effet, il s'agit de « *voir ce que les enfants manifestent, s'ils n'arrivent pas à vivre en communauté ou si c'est compliqué, s'ils sont sensibles au changement, etc.* ».

Quelles sont les raisons d'un placement ?

Pour commencer, la décision de placement d'un mineur est basée sur une évaluation de la situation familiale ainsi que sur les éléments qui démontrent que la vie du mineur est mise en danger dans sa famille.

En outre, j'ai appris une chose très intéressante sur les raisons d'un placement durant l'interview mené avec l'éducatrice. « S*i un adolescent fait plein de conneries à l'extérieur et cela parvient à la police à plusieurs reprises (des problèmes avec la justice) cela peut être un motif pénal de placement. »*

De plus, quant à l'une des questions de mon interview concernant les raisons d'un placement, l'éducatrice m'a présenté quelques exemples : « *Souvent c'est sur signalement de l'école ou de la psychologue de l'école qui constate de la négligence. Cela concerne plus*

les petits, par exemple s'ils n'arrivent pas à s'habiller de manière adéquate, si le parent ne signe plus le carnet, s'ils voient que le parent n'est plus présent, ou que l'enfant est agité en classe, qu'il perturbe les cours, ou s'il y a des abus sexuels dans la famille et qu'il le dénonce. Alors, le SPMi peut mettre en place des mesures de protection. ***Ce n'est pas forcément que les parents sont inadéquats mais c'est que l'enfant ne peut pas rester*** *».*

Ainsi il y a diverses raisons, causes qui « justifient » le placement d'un mineur, telles que :

- Des parents irresponsables qui sont touchés par la toxicomanie, la prostitution, « *l'errance perpétuelle* » ;
- Des parents violents qui sont accusés de violences, telle la situation d'Ella avec ses parents violents, auteurs d'inceste, d'agressions, de maltraitance, d'abus sexuels, de viols et de lésions corporelles par négligence;
- Des parents qui sont touchés par des maladies graves comme la dépression, la paranoïa, la schizophrénie, le syndrome du psychopathe; ayant des problèmes d'addictions à l'alcool ou à la drogue ;
- Des parents absents autant dans l'éducation de leur enfant que dans l'affection (manque d'investissement, de bienveillance, de protection, d'attention à l'égard de leur enfant);
- Des parents rejetants ;
- Des parents négligeants ;
- Des parents se retrouvant dans l'incapacité d'assumer leur rôle de père ou de mère ;
- Une séparation difficile des parents, comme me l'a précisé l'éducatrice : *« lors d'une séparation des parents, le juge peut intervenir s'il constate que l'enfant est beaucoup trop perturbé dans le milieu familial et qu'il faut l'extraire, de cette situation. Les parents ne peuvent alors rien dire. C'est le juge qui ordonne et ainsi nous devons travailler aussi avec la justice ».*
- Une situation de précarité des parents ;
- La mort d'un parent, comme la situation de Sophie qui a été placée car son père avec qui elle vivait est décédé et sa mère souffrait d'un trouble psychique, la bipolarité.
- La perte des droits des parents ou de leur autorité parentale.
- *Lorsque les ressources des parents sont vraiment très limitées*[5].

[5] Citation de l'éducatrice durant mon interview.

1.3 Intérêt du mineur

L'intérêt du mineur lors du placement :

Lors d'un placement, le juge place l'enfant dans son « *intérêt ».* Lorsque nous parlons de l'intérêt de l'enfant, cela englobe ses « besoins fondamentaux », son développement psychique, physique, intellectuel, social, affectif, qui sont tous liés.

Le but du placement est de permettre à l'enfant qu'il s'épanouisse et puisse se créer un avenir malgré ce changement, loin de ses parents et trouver un certain équilibre bien que l'instabilité soit présente. Il n'y a pas que de mauvais aspects lorsque nous parlons d'un placement. Il peut être plus favorable pour le mineur concerné, que de rester avec sa famille. Comme me l'a confié Sophie : « *Cela te permet d'avoir un avenir plus prometteur, parce qu'avec ma mère je n'aurais peut-être pas réussi le collège, ou alors je l'aurais peut-être réussi mais après je me serais pas sentie bien pour poursuivre encore des études.* Ainsi, *lors de la transition de chez ma deuxième famille d'accueil à chez ma marraine, j'ai été quelques mois chez ma mère le temps de faire les papiers administratifs et j'ai senti mes notes chuter. J'avais une somme des écarts à la moyenne de 3, je n'étais vraiment pas bien.*»

Les placements peuvent donc permettre à un mineur un meilleur équilibre, favoriser un développement psychique du mineur dans un milieu plus sain, plus calme, étant entouré par des professionnels qui le soutiennent, lui apportent sécurité, bienveillance et attention.

À ce propos, la situation d'Ella me la démontré. Son placement lui a été bénéfique : elle a trouvé un but dans sa vie, ne vivant plus dans une peur constante avec des parents violents.

Néanmoins, dans le livre « *Le placement des enfants* » de Lucette Khaïat, elle écrit : *« Les éducateurs, même les plus bienveillants, ne pourront rien sans les parents car c'est d'eux que le jeune a besoin. »*[6]. Selon moi, les liens affectifs semblent en effet, indispensables au développement de l'enfant, à « *sa construction psychique* ». Suivant les situations, il est vrai que garder des liens avec la famille peut être un plus, un atout. À l'écoute d'un podcast[7], un éducateur évoquait le fait que, lors de situations compliquées concernant le mineur placé,

[6] KHAÏAT Lucette, *Le placement des enfants*, Toulouse, Erès, 20 novembre 2014, p. 354.

[7] MARTI Véronique, *Mon foyer, c'est pas ma famille…*, enfance en souffrance, Podcast, RTS, Publié le 9 septembre 2018 à 17:41, épisodes 1 : 25 min 50, épisode 2 :26 min 20, Disponible sur <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/enfance-en-souffrance/9830588-mon-foyer-cest-pas-ma-famille.html>, (consulté le 02.03.2021).

avoir un lien de parentalité pouvait grandement faciliter la situation. Avoir un échange, un avis d'un ou des parents peut parfois aider à trouver la meilleure solution pour l'enfant.

Il semble donc très important de favoriser le maintien des liens et les relations du mineur placé avec ses parents biologiques. Cela permet tout d'abord au mineur de ne pas se sentir abandonné par ses parents et de leur laisser une place dans la prise de décisions concernant leur enfant. L'un des rôles des éducateurs est d'ailleurs d'accompagner les parents dans leur rôle de parentalité et de leur laisser une place. De plus, selon l'éducatrice que j'ai interviewée, il est important de faire *« exister le parent même s'il a les défauts qu'il a. Je dis souvent aux enfants que s'ils sont une si belle personne c'est qu'ils ont de beaux parents derrière, mais qu'à une période donnée ils se sont retrouvés dépassés au point de placer leur enfant, ce que les jeunes ont de la peine à comprendre à cet âge. L'âge où ils sont beaucoup dans la colère, la rébellion donc ils ont beaucoup de peine à voir cela mais c'est souvent la meilleure décision qui a été prise ».*
À ce propos, selon Lucette Khaïat *« Protéger un enfant n'est pas seulement prendre soin de lui, mais aussi promouvoir sa famille. Le respect des droits de ses parents est ainsi un aspect essentiel de "l'intérêt de l'enfant" »*[8]. Nous voyons donc, que la place des parents lors d'un placement n'est pas bénigne, qu'elle a son importance ainsi que, les liens parentaux. Je pense que, selon la présence des parents et des liens qu'ils entretiennent avec les professionnels/ les parents d'accueil et leur enfant, il peut y avoir des conséquences plus ou moins importantes sur le jeune placé.

Cependant, cela n'est pas toujours aussi évident. Des parents ne coopèrent pas toujours comme Florence nous l'explique : *« un parent qui ne collabore pas, cela est dur. Par exemple, qui n'est pas joignable, ou il est joignable un coup sur deux, ou qui n'est pas preneur »*.

Lors des différents type de placement, il y a un temps d'adaptation et d'intégration, car il faut s'intégrer, découvrir un nouveau mode de vie, le fonctionnement avec des contraintes, des limites, des règles à respecter. Cela peut se faire par exemple par des jeux, du sport, des ateliers, des discussions, des dialogues.

Pour effectuer un parallèle avec ma problématique, il est primordial d'avoir recours au placement lorsqu'il n'y a plus d'autres solutions et que la situation du mineur est trop

[8] KHAÏAT Lucette, Le placement des enfants, Toulouse, Erès, 20 novembre 2014, p. 102.

compromettante au sein de sa propre famille ou que les conséquences du maintien dans la famille biologique sont trop dangereuses pour sa vie, ses besoins, son bien-être pour diverses raisons. Car comme me l'a dit l'éducatrice, *« le placement est la pire mesure »*. Ainsi, il est important que le placement soit réalisé à partir du moment où les autres options autres que le placement n'ont pas abouti ou été insuffisantes pour l'éviter.

Un placement implique en effet nécessairement une séparation, une coupure de la famille, impactant sur les relations. Néanmoins et cela peut sembler paradoxal, dans le sens où il y a une séparation des parents et de l'enfant, mais dans certaines situations, cela permet d'améliorer les relations ou de les préserver. Sophie a ainsi déclaré : « *je me sens beaucoup plus entourée, je suis beaucoup plus proche de ma mère* ».

Chapitre 2 : Les sortes de placements et leurs durées

2.1 Les sortes de placements

Pour commencer, je vais distinguer deux grandes catégories de placements :

1. Les placements dont le but premier est la protection de l'enfant, son bien-être, assurer sa sécurité, etc.
2. Les placements lors de dysfonctionnement du mineur.

Dans mon travail personnel, je vais principalement m'intéresser au placement pour le bien-être du mineur.

Quelle sont les différentes formes de placement ?

a) Les mesures de prises en charge

Tout d'abord, dans certaines situations, il existe différentes mesures de prise en charge avant et après le placement, de sorte que le placement hors du milieu familial reste la dernière solution. Comme me l'a précisé l'éducatrice : *« le service placeur va chercher toutes les solutions pour éviter un placement ».* Ainsi, on peut trouver :

- **des soutiens éducatifs à domicile**. Ils permettent d'éviter une séparation entre le mineur et sa famille pouvant créer une déstabilisation ;
- **une assistance éducative aux parents** ;

- **une action éducative en milieu ouvert** (AEMO), « *c'est une équipe d'éducateurs qui se rendent à domicile (une prise en charge qui peut se mettre en place avant ou après le placement)*»[9] ;
- **Des mesures de prises en charges extérieures** (PCE), « *cela consiste à les suivre deux-trois mois après la fin de leur placement* »[10].

b) Les sortes de placement

Lors d'un placement, l'éducatrice m'a informé que *« c'est le service placeur qui place, soit avec l'accord de la famille et du jeune, soit c'est pénal, du coup c'est le juge qui décide mais le service placeur est quand même responsable du placement ».*

- **Placement imposé ou ordonné**

Dans certaines situations, le placement est ordonné par le juge, à partir du moment où il estime que "*le maintien*" dans la famille n'est pas suffisamment favorable pour l'enfant. À partir du moment où les parents ne peuvent pas assurer les conditions nécessaires à la vie et l'éducation de l'enfant, que cela engendrerait des conséquences sur son bon développement, son bien-être, sur sa santé psychique et physique, que ce dernier est par exemple en danger au niveau de sa santé, sa sécurité ou encore sa moralité et qu'il y a ainsi une mise en danger de ses besoins vitaux, le placement est alors une des mesures les plus sûres pour le mineur concerné. Quand un enfant est retiré à ses parents et qu'il est sous procédure de protection, les parents n'ont pas le droit de choisir le type de placement pour leur enfant.

Je vais effectuer un parallèle avec ce que je viens de décrire et un exemple de la biographie d'Adrien *« Placé, déplacé. De familles d'accueil en foyers, le combat d'un enfant »*[11]. Adrien et son petit frère ont été placés dès leur plus jeune âge car leur mère et son compagnon étaient irresponsables, inconscients, ils manquaient d'intérêt et d'investissement les concernant. Ils ne leur préparaient aucun repas équilibré et ils ne mangeaient pas à heures régulières. Les enfants s'occupaient seuls même lors des visites, il y avait même des magazines pornographiques à la vue des enfants. En résumé, ils ne leur apportaient aucune éducation, structure, attention, preuves d'affection et d'amour. Ainsi, pour leur sécurité, leur équilibre psychologique et leur santé physique, ils ont été placés.

[9] Référence aux dires de l'éducatrice lors de l'interview.
[10] Idem référence note de bas de page ci-dessus
[11] DUROUSSET Adrien, Placé, déplacé. De familles d'accueil en foyers, le combat d'un enfant sacrifié, Paris, Michalon Eds, 4 mai 2016.

- **Placement volontaire ou consenti**

Dans d'autres situations, le placement peut être une demande venant soit des parents soit du mineur lui-même. Les parents peuvent prendre la décision pour leur enfant et choisissent, par exemple le lieu du placement : en famille d'accueil ou en institution.

Dans le premier cas, c'est, par exemple, lorsque les parents sont dépassés par les évènements, qu'ils ne parviennent plus à gérer les situations. L'éducatrice que j'ai rencontrée m'a dit que c'est le cas lorsque *« les parents n'en peuvent plus avec leur enfant, par exemple durant l'adolescence, leur jeune sort à n'importe quelle heure, il ne rentre pas de la nuit, on ne sait pas où il est, quand il est à la maison, il est agressif, il casse des trucs, etc. »*

Dans le second cas, elle explique que *« la demande peut venir du jeune. Il dit qu'il n'en peut plus, soucis relationnels, etc. »*.

Je peux faire un lien avec la situation de Sophie que j'ai interviewée et qui a été placée. C'est elle qui a fait les démarches auprès du SPMi afin d'être placée, à causes des conditions de vie avec sa maman atteinte par des troubles bipolaires.

c) <u>Les lieux de placement</u>

- **un accueil familial** (en famille d'accueil avec hébergement (FAH))
- **un accueil institutionnel** (en foyer) ;
- un accueil d'urgence, de court terme, de moyen ou long terme ou encore de durée indéterminé ; avec une éventuelle prise en charge de la scolarisation (internat).
- **Centre de détention**

Comment choisir entre un accueil familial et un accueil institutionnel ?

Il y a différents « critères » rentrant en ligne de compte dans le choix du type de placement, tels que le souhait du mineur, son âge ou la situation des parents. La jeune fille Ella m'a fait part qu'elle n'a pas été placée en famille d'accueil, en raison de son âge. *« Le placement en famille d'accueil n'a pas été une possibilité parce que j'étais trop âgée, j'ai été placée à 17 ans et du coup cela ne servait à rien d'être placée pendant à peine quatre mois dans une famille d'accueil. Le placement en famille d'accueil c'est plus spécifique quand on sait qu'il n'y a pas de changement possible au niveau des parents ».*

De plus, un placement familial sera privilégié lorsque le mineur placé est un jeune enfant et que les professionnels constatent que la situation des parents est, en effet, vraiment délicate

et *« qu'ils sont très limités au niveau de leurs ressources avec de grandes problématiques de maltraitance sur les enfants, d'alcoolisme, des trucs vraiment ancrés » et ainsi les professionnels « projettent alors un long placement », comme me l'a expliquée Florence.*

Il y a une autre grande différence entre une institution et une famille d'accueil : ce sont les moyens d'action comme l'a précisé l'éducatrice lors de notre interview : « *Une autre différence est que nous avons d'autres moyens d'action parce que nous sommes une institution. Après nous, nous avons des démarches à suivre. Si les enfants cassent tout dans la maison, on va devoir appeler la police ou selon les situations, l'ambulance* ».

Selon l'éducatrice, ces différents lieux ont des problématiques qui leur sont propres, « *souvent ils ont une image du foyer, ils pensent qu'en foyer ils sont en sécurité, qu'ils ne vont pas être volés, violentés, mais en fait la réalité n'est pas la même. Cependant en famille d'accueil il y a peu de risque de se faire voler. Quand ils sont placés en foyer, ils sont plus vite confrontés à des situations auxquelles tu n'es pas confronté dans un milieu familial par exemple le vol, la violence, etc.* »

Un placement familial

Un placement familial offre un domicile à des mineurs dans le besoin, c'est-à dire quand ils ne peuvent plus vivre avec leur famille biologique à cause des divers motifs vus au préalable. La famille les accueille, les aide à "*guérir*[12]", à se développer, à prendre confiance en eux et elle favorise une bonne croissance.

Les personnes qui accueillent au sein de leur propre famille des mineurs, sont appelés aussi parents nourriciers. Ces mineurs ne sont par conséquent pas leurs enfants biologiques et ils prennent la responsabilité de leur offrir un cadre de vie stable, réconfortant et compatissant.

La famille d'accueil veille à apporter aux enfants de l'attention, de la bienveillance, un cadre éducatif, ayant à disposition les moyens nécessaires pour satisfaire les besoins des mineurs placés.

Ces parents nourriciers peuvent être un couple hétérosexuel comme homosexuel, mariés ou non, mais aussi une personne seule, ce qui m'a été confirmé par la situation de Sophie vivant chez sa marraine (sa famille d'accueil), résidants sur Genève.

[12] KHAÏAT Lucette, Le placement des enfants, Toulouse, Erès, 20 novembre 2014.

Lors d'un placement en famille d'accueil, il y a une surveillance et une protection du mineur placé selon l'Art. 316 du Code Civil Suisse[13].

Afin de devenir famille d'accueil, il y a quelques démarches à réaliser[14].

1) Suivre une séance d'information et de sensibilisation.
2) Créer un projet d'accueil.
3) Recevoir une évaluation des conditions de l'accueil et de la réalisation du projet, qui permet d'obtenir ainsi, si le projet d'accueil est considéré « adéquat », une autorisation.
4) Puis, si les conditions d'accueil répondent aux besoins du mineur, alors il est placé dans cette famille d'accueil.
5) Une fois que la famille d'accueil est trouvée, il y a la signature d'une convention de placement entre la famille du mineur placé, la famille d'accueil, un des membres du SPMi et celui du Service d'Autorisation et de Surveillance des Lieux de Placement (SASLP).
6) A l'arrivé du mineur, il y a une période d'intégration qui est accompagnée par des professionnels.
7) De plus, la famille d'accueil peut bénéficier de différentes formes de soutien pendant le placement et elle reçoit aussi une rémunération.

Ainsi, on peut légitimement soulever une question : celle d'accueillir des enfants « juste » pour l'argent. Sophie a elle-même ressenti ce doute durant l'un de ces placements: « *Parfois j'ai eu un peu des doutes et je me suis demandée si cette personne m'avait pas juste prise pour l'argent* ».

Toutefois, on peut espérer que ce qui rend heureux et fiers les membres accueillants est de voir le mineur s'épanouir, reprend confiance en lui, s'ouvre et avance dans la vie.

Dans l'interview que j'ai menée avec l'éducatrice, elle m'a dit qu'il y a deux éléments assez marquants à Genève. Un manque de places dans les familles d'accueil et la peur des parents biologiques d'être remplacés. De ce fait, ils préfèrent que leur enfant soit placé en

[13] L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE « Art. 316 : Surveillance des enfants placés chez des parents nourriciers » in *Code Civil Suisse,* https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/24/233_245_233/fr, page consultée le 3 janvier 2022.

[14] RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, « Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement », in *Pôle de coordination des prestations déléguées et de la surveillance,* https://www.ge.ch/devenir-famille-accueil-hebergement, page consultée le 28 décembre 2021.

foyer, car les relations, les liens d'attachement ne seront pas les mêmes dans une institution qu'en famille, puisque c'est une équipe d'éducateurs, des professionnels, avec des horaires, des responsabilités et des disponibilités totalement différents. De plus, en foyer, il y a plusieurs mineurs à charge, les éducateurs n'étant pas présents constamment, ils pensent que leur enfant va moins s'attacher et donc ne va pas les remplacer.

Une autre chose très pertinente que m'a dite l'éducatrice est la suivante : « *La famille d'accueil doit aussi se positionner. Ce ne sont pas leurs enfants. Un jour, les parents biologiques peuvent reprendre les enfants, Il y a beaucoup de familles d'accueil qui ont déchanté parce que du jour au lendemain, les enfants étaient rendus. La famille d'accueil doit être très au clair et doit faire aussi exister les parents.* »

2.2 Les durées des placements

La durée des placements varient en fonction des situations et des conditions familiales, de la nature du placement, s'il est pénal ou sur demande des parents ou du mineur.
Comme nous l'avons vu, la durée:

- indéterminée,
- de longue durée,
- à court terme,
- pour les week-ends et les vacances.

d) La durée des placements

Nous distinguons trois grands types d'accueil familial différents : les placements permanents, hebdomadaires et de décharge :

- **Les placements permanents :**
  C'est lorsque le mineur placé vit dans son nouveau domicile, que ce soit en institution ou en famille d'accueil. Il n'y a généralement pas une date précise déterminée du retour chez les parents biologiques. Selon les mesures et les conditions prévues, il y a des visites organisées avec ceux-ci.
- **Les placements hebdomadaires :**
  Le mineur vit la majorité du temps en institution ou en famille d'accueil, mais durant les week-ends et les vacances, il rejoint ses parents biologiques.
- **Les placements de décharge :**

Ils sont aussi appelés placements de week-end ou encore familles de contact. Ce sont des familles d'accueil qui accueillent des enfants les week-ends, voire quelques jours de la semaine et même une partie des vacances. Cela permet alors de soulager les parents biologiques qui en ont besoin.

Lors d'un placement, le but premier dans les cas où cela est possible, est que le placement soit le plus court possible et le plus bénéfique. Voici une citation de l'éducatrice que je trouve très intéressante : *« Comment un placement ne peut-il pas devenir maltraitant ? Parce que plus on perdure un placement, plus cela peut être « maltraitant » et il peut ne plus faire du bien à la famille ».* Je me questionne ainsi concernant la durée du placement et les possibles répercussions sur le mineur placé. Y a-t-il un lien entre la durée du placement et les conséquences qu'il entraîne sur le mineur placé ? Par exemple, l'impact et les répercussions sur un jeune mineur placé pendant huit ans sera-t-il plus important car le placement s'étend sur plusieurs années?

La stabilité lors d'un placement est également primordiale. Il faut éviter au maximum les changements de lieux de placement, que ce soit en institution ou en famille d'accueil. Sophie l'a souligné : « *C'était un peu compliqué de passer en deux ans dans trois familles d'accueils. J'avais l'impression d'être une balle de ping-pong* ».

La question que je me pose est : comment un mineur peut-il se construire en changeant à plusieurs reprises de lieu de placement, (d'institution et/ ou de famille d'accueil) et par conséquent de lieu de vie ? Comment cela peut-il ne pas impacter sa vie ?
Je pense, en effet, que de nombreux changements de placement telle la situation de Sophie, conduisent à des conséquences, par exemple, au niveau psychologique du mineur. L'importance d'une stabilité dans un même lieu me semble fondamentale, avec autour du mineur placé des personnes-ressources. Par conséquent, l'instabilité et l'insécurité que peuvent provoquer les changements de lieu de placement, peuvent impacter sa vie future si ses conséquences sont trop importantes, si elles ne sont pas comprises.

Un placement peut dans certaines situations déraciner le mineur de son quartier, de son établissement scolaire, de ses amis et de ses proches. Je pense que cela peut réellement avoir des conséquences sur la vie du mineur. Le placement est déjà une période de vie remplie de changements, avec un grand sentiment « d*e solitude* ». Le fait qu'un enfant perde complètement tous ses repères, cela ne va probablement pas être positif pour le mineur.

Bien sûr, tout dépend des raisons et des conditions de son placement et de sa nature. Selon l'éducatrice : « *La conséquence pour moi est de faire exister le parent, de ne pas arracher l'enfant/le jeune à son quartier, à ses activités extrascolaires, de vraiment continuer, maintenir tout ce qu'il faisait à l'extérieur. Par exemple de chercher un médecin là où ses parents habitent. Il ne faut pas qu'ont recrée un réseau ailleurs, il est important de le rattacher au lieu d'où il vient* ».

Sophie, qui a vécu cette situation, explique également : *« Lorsque j'ai changé de famille d'accueil, j'ai aussi changé de quartier. Je n'étais plus avec mes amis. Du coup j'étais dépaysée et c'était compliqué, en plus avec des conditions de vie « pas ouf ». Je me sentais aussi un peu délaissée, mais en même temps, j'avais dans mon nouvel établissement de super bons amis, et j'étais contente d'aller en cours tous les jours. C'était un peu mon endroit où je pouvais être tranquille».*

En ce qui concerne cette situation, je me questionne sur les impacts que ce grand changement a pu provoquer chez Sophie. Tout d'abord, le placement d'un enfant ou d'un jeune reste une étape de la vie très marquante et importante. Alors, s'il y a également le fait de déraciner le mineur de son quartier, c'est-à-dire de tous ses repères, de sa famille, de ses amis ainsi que de son établissement scolaire, je pense que le temps d'adaptation et les conséquences sur sa vie seront plus sérieux.

Chapitre 3 : Les acteurs

3.1 Le mineur placé

Y a-t-il plus de filles ou de garçons placés ?

Chiffres-clefs (Image n°2)

	2020	2021
Total des mineurs placés le jour de référence	466	437
Taux masculin (en %)	90,5	90,0
Taux féminin (en %)	9,5	10,0
Taux 15 ans et moins (en %)	10,9	12,1
Taux 16 ans et plus (en %)	89,1	87,9

En observant ce tableau de statistiques[15] présentant le pourcentage de jeunes placés en 2020 et 2021 en Suisse, j'ai vraiment été surprise de voir une si grande différence, entre le taux de garçons placés (90,5%) alors que le taux de filles placés était de 9,5% (en 2020). Pourquoi une si grande différence ? Comment se fait-il qu'il y a un écart si marquant, que le taux masculin est autant supérieur au féminin, bien que le taux de natalité des garçons est légèrement supérieur à celui des filles, selon l'Office fédérale de la statistique[16] ?

De plus, je constate que le taux de placement d'adolescents de 16 ans et plus est nettement plus élevé que celui des placements de jeunes mineurs âgés de 15 ans et moins.

Pour finir, je peux observer une diminution entre 2020 et 2021 dans le nombre général de jeunes placés.

En observant attentivement les statistiques, je me suis aperçue que si le taux masculin a légèrement baissé en une année, celui des filles aura augmenté d'environ 1%.

[15] CONFEDERATION SUISSE/ OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, « Mineurs placés au jour de référence », in *Office fédéral de la statistique,* https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/justice-penale/mineurs-places-jour-reference.html , page consultée le 22.01.2022.

[16] CONFEDERATION SUISSE/ OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, « Fécondité », in *Office fédéral de la statistique,* https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/fecondite.html, page consultée le 18 janvier 2022.

Ensuite, j'ai aussi remarqué une augmentation ou une baisse dans les deux catégories de placements selon les âges de ce tableau, une augmentation dans le nombre de jeunes mineurs placés de moins de 16 ans, ainsi qu'une diminution des placements de jeunes de 16 ans et plus.

Il est important de soulever que l'année 2020-2021 a été touché par une pandémie, celle de « la maladie coronavirus 2019 (Covid-19) ». Ainsi, cette pandémie pourrait éventuellement expliquer ou être un facteur de la baisse du taux de placement ces années précises. Cependant, cela peut paraître contradictoire, car nous le savons aussi que le taux de violence au sein des familles à augmenter durant cette période. Comme par exemple la situation d'Ella, qui a été placé durant les années touchées par cette pandémie pour des raisons de violences familiales.

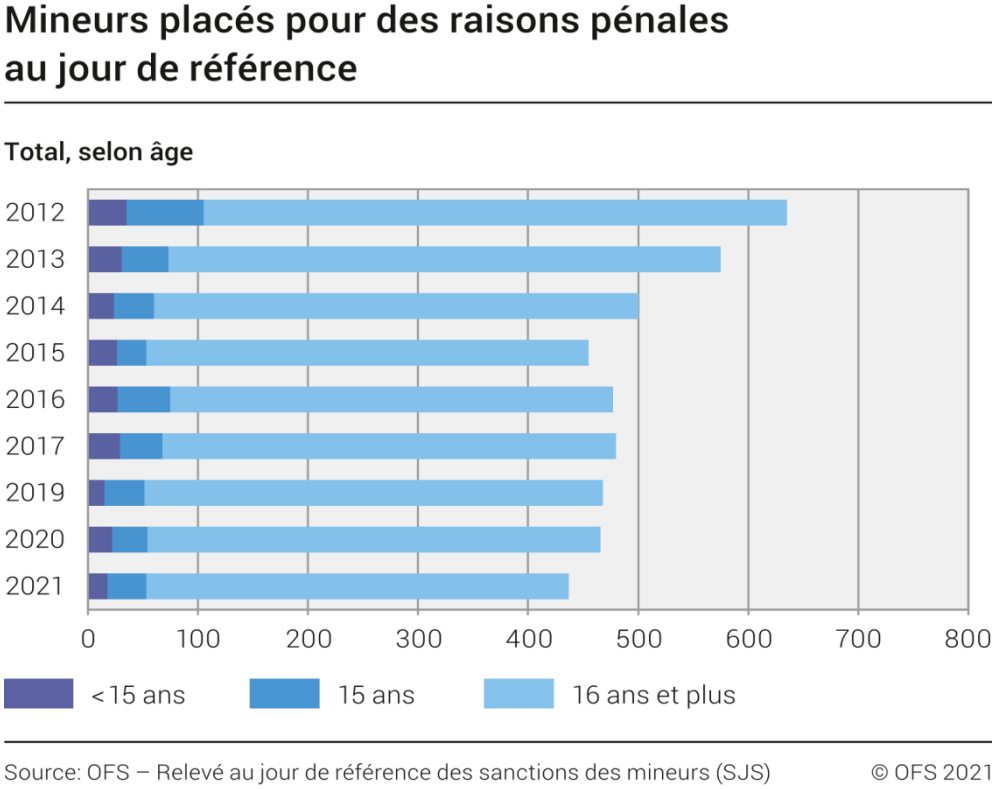

(Image n°3)

Selon cet autre tableau de statistiques[17], je peux observer que la majorité des placements pénaux concernent les adolescents âgés de 16 ans et plus.

[17] CONFEDERATION SUISSE/ OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, « Mineurs placés au jour de référence », in *Office fédéral de la statistique,* https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/justice-penale/mineurs-places-jour-reference.html , page consultée le 22.01.2022.

Par conséquent, il y a une faible partie d'enfants de moins de 15 ans placés pour des raisons pénales.

Durant ces neuf années, le nombre de placements variait, il y a eu des baises et des augmentations de placement de jeunes, ainsi qu'une certaine stabilité au niveau de l'accueil de jeunes, sur deux années comme par exemple 2016-2017/2019-2020.

De 2012 à 2021, je peux constater une diminution des placements pénaux dans les trois catégories différenciées. En 2012, il y avait environ plus de 600 jeunes de 16 ans et plus à être placés. Tandis qu'en 2021, le nombre de placements de jeunes de 16 ans et plus est de plus de 400.

En conclusion, je peux remarquer qu'il y a une diminution dans le nombre de placements d'enfants et jeunes en général.

En ce qui concerne le taux supérieur des jeunes de plus de 16 ans placés, l'une des hypothèses serait l'absence de l'autorité parentale, les parents ne parviennent plus à se faire respecter, écouter, à poser un cadre et les limites auprès de leurs adolescents. Une autre hypothèse concernerait l'âge de ces jeunes, la période de l'adolescence, de la rébellion, la recherche de ses limites, de ses expériences, etc. où toutefois les jeunes rencontrent des difficultés avec le cadre posé, le respect et il cherche les limites.

3.2 La famille du mineur placé

Comment accompagner la famille du mineur placé ?

Une des clés qui peut apporter une grande aide aux familles vivant le placement de leur enfant, est d'être à l'écoute de leur histoire, leurs souffrances, leurs peines, de les soutenir, tenter de les comprendre, les rassurer, mais aussi de remarquer les efforts qu'elles ont accomplis. Ainsi, il est parfois plus facile de les aider à accepter le placement de leur enfant, pouvant être vécu par des parents comme une violence, car pour certains, la famille reste leur unique raison de vivre, leur enfant étant le bijou de leur vie. *« Notre seule richesse ce sont les enfants, quand ils sont placés on n'a plus rien, on n'est plus rien. »*[18]

Concernant le mineur, ce qui est important, est qu'il ne se sente pas abandonné par ses parents, qu'il sache que ses parents vont être accompagnés et aidés, qu'il y aura une bonne entente entre ses parents et les professionnels.

[18] KHAÏAT Lucette, Le placement des enfants, Toulouse, Erès, 20 novembre 2014.

Il y a des séances chez un psychologue, un suivi thérapeutique, une médiation familiale, un soutien de la parentalité qui peuvent aider le mineur placé et sa famille, lors du placement, durant et après, cela permettant de recréer par exemple des liens.

Lors d'un placement, le lien de confiance est à développer progressivement entre le mineur et les éducateurs, en basant les relations sur la sincérité et la confiance, qui sont très importantes afin de permettre le dialogue et une certaine harmonie. *« Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit »*[19] un grand principe qui permet de créer de belles relations de confiance.

Les parents, la famille d'un mineur placé peuvent ressentir de l'humiliation, de la honte de leurs comportements, leurs actes, ce qui leur est « reproché » donc rédigé dans des rapports, cela laissant des traces écrites, concrètes, des preuves matérielles.

Lors d'un placement, il est important que les parents ne se sentent pas remplacés, ou dans une position de « *dépossession* », le but étant qu'ils soient présents pour leur enfant, dans l'éducation, la prise de décision.

3.3 Les éducateurs et les professionnels

Il y a différents acteurs qui interviennent dans le dispositif de placement d'un mineur.

Durant le processus de placement d'un mineur, il y a l'intervention de différents corps de métiers : juridique (juges, avocats), administratif, social (éducateurs spécialisés, assistantes sociales).

De plus, il y a d'autres acteurs qui peuvent intervenir indirectement dans le dispositif d'un placement, comme par exemple sur le plan de la prévention et de la protection des mineurs tels que l'infirmière de l'école, des enseignants, un psychologue et ainsi que lors d'un signalement, qui peut être annoncé par : la famille, les mineurs eux-mêmes, l'école, une psychologue, la police, les tribunaux, les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Unité Mobile d'Urgences Sociales (UMUS).

Voici une liste des acteurs qui peuvent collaborer durant le déroulement d'un placement :

- La Fondation de la Jeunesse (FOJ)
- L'Office de l'Enfance et de la Jeunesse (OEJ) dont fait partie le Service de Protection des Mineurs (SPMi).

[19] KHAÏAT Lucette, Le placement des enfants, Toulouse, Erès, 20 novembre 2014, p. 352.

- Le Service d'Autorisation et de Surveillance des Lieux de Placement (SASLP)
- Le Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ)
- Le Service de la Jeunesse (SEJ), composé des travailleurs sociaux hors-murs (TSHM)
- Le Département de l'Instruction Publique (DIP)
- Le pouvoir judiciaire (le tribunal des mineurs, Tribunal de la Jeunesse (TJ), tribunal tutélaire, le Tribunal de Première Instance (TPI) et le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE))
- L'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA)
- L'Unité Mobile d'Urgences Sociales (UMUS)
- Service Médico-Pédagogique (SMP)
- La Clairière est un centre de détention éducatif qui accueille des jeunes entre 15 et 18 ans, placés dans l'attente de leur jugement par les services placeurs, le tribunal des mineurs, de la jeunesse ou encore le tribunal tutélaire.
- Office Fédéral de la Justice

D'une manière plus globale, un enfant n'aurait, en règle générale, pas à avoir à vivre ou subir un placement. Le processus d'un placement implique en général l'intervention de plusieurs acteurs, ce qui peut avoir des conséquences sur toute la société, car par la mobilisation de beaucoup d'acteurs, cela peut entraîner, par exemple qu'ils soient moins disponibles dans d'autres situations de leur métier, car ils ont moins de temps, et de ce fait, selon le métier moins de clients.

En résumé, le rôle central des divers acteurs qui gravitent autour des familles et du mineur placé est de veiller au bon déroulement du processus d'un placement, afin d'affecter au minimum la vie des mineurs placés. Il est important que les mineurs se sentent entourés, soutenus, avec à leurs côtés des éducateurs/ des membres accueillants, à l'écoute, veillant à leurs besoins et à leur bien-être.

Les différents rôles d'un éducateur sont premièrement, l'accueil du mineur et de sa famille, de faire connaissance et de comme l'a présenté l'éducatrice durant notre interview *« de prendre le mineur là où il en est dans son parcours et puis l'accompagner là où il voudrait aller »*. L'un des outils des éducateurs, comme me l'avait dit l'éducatrice *« est la construction du lien, c'est primordial le lien. On commence par une relation de confiance, avec du respect. On cherche aussi beaucoup comment ils fonctionnent au niveau de la culture, au niveau familial pour qu'on ne soit pas trop en décalage avec leurs valeurs, leur culture ».*

Deuxièmement, c'est d'essayer de comprendre le mineur, son histoire, son passé, ainsi que ses relations, familiales, amicales et sociales.

De plus, l'accompagnement du mineur se passe dans la réalisation de projets avec lui, en cheminant à son rythme, l'aidant à la compréhension de ses problèmes et ses difficultés pour ensuite l'accompagner afin de les dépasser.

Il semble aussi important de poser un cadre, de savoir dire non. Cela lui apportant un côté rassurant et une protection.

Un élément qui, je pense, n'est pas évident pour tout éducateur est la prise de distance afin de ne pas être directement impacté, dépassé par les évènements. Selon l'éducatrice : *« La posture éducative, c'est d'arriver à prendre la distance suffisante pour ne pas être touché par ce qui se passe ».*

Pour poursuivre, je vais m'intéresser aux qualités permettant de définir un « bon éducateur », qui sont selon moi l'écoute, l'empathie, la bienveillance, la transparence, l'équité, le respect, la compréhension, l'indulgence.
Je compléterai avec les différentes qualités que m'ont confié mes sources (les personnes interviewés), tels de le fait d'être capable de travailler en équipe, être soi-même et avoir une certaine aisance, une faculté à écrire (rapports, comptes rendus). De plus, selon Ella, un bon éducateur doit « *être sympa mais qu'il ne se laisse tout de même pas faire, qu'il soit respecté être en lien avec les enfants, patient, être compréhensif, avoir un esprit critique, ne doit pas être impulsif.* »

Le rôle de l'institution est d'apporter un suivi ainsi qu'un soutien à l'enfant concerné, lui offrir un lieu avec à sa disposition les conditions de vie nécessaires, une stabilité, une confiance.

Lors de mon interview avec l'éducatrice Florence, elle a soulevé un conseil que je trouve très important. « *Les jeunes prenez les mains qui vous sont tendues, la pire chose est de subir un placement et d'être pendant plusieurs années dans le rôle de victime. Ce qui est dur, c'est d'arriver à ce qu'ils deviennent à un moment donné acteur de leur placement. La réflexion que je me fais est de dynamiser le placement pour qu'il ne dure pas dans le temps. Ce qui est rare est que le placement soit accepté et qu'il soit bénéfique, alors que s'il n'y avait pas eu le placement la situation aurait été bien pire. S'il y a une acceptation, le jeune peut évoluer. Mais dans 9 cas sur 10, ce n'est pas accepté* ».

De plus, selon Lucette khaïat : *« L'adhésion, ou tout au moins la compréhension du bien-fondé du placement par le jeune mais aussi par sa famille reste déterminante et est un des facteurs-clés de la réussite d'un placement. »*[20]. Nous voyons ainsi l'importance de la compréhension et de l'acceptation d'un placement et de la situation du jeune par lui-même et par ses parents, comme le précisait ci-dessus l'éducatrice Florence. Ces aspects permettent le bon déroulement du placement, ainsi que par exemple une durée de placement qui peut être réduite. « Une réussite du placement » peut éventuellement signifier des conséquences et des blessures sur le mineur et sur sa vie moins importantes, moins douloureuses et marquantes pour sa vie future.

Chapitre 4 : Les conséquences d'un placement

Afin de répondre au mieux à ma problématique, je vais réaliser un chapitre sur les conséquences d'un placement en me basant principalement sur les éléments de mes interviews. Elles sont multiples et elles peuvent être bénéfiques (conséquences positives) ou négatives (conséquences négatives).

4.1 Les conséquences négatives

Premièrement, le mineur n'est plus dans son milieu familial, "*son milieu naturel*" comme l'appuie un éducateur du foyer Pierre-Grise dans l'un de mes podcasts[21], ce qui engendre une déstabilisation. Il perd ses marques, d'une certaine manière la perte de son intimité, ses habitudes, ses liens avec sa famille. Il peut éprouver un manque d'amour et d'affection de la part de ses parents, de ses frères et sœurs, et plus généralement de sa famille : comme par exemple Ella qui éprouvait un grand manque affectif envers son petit frère. « *Je ressens un grand manque affectif et mon petit frère me manque beaucoup* ».

La jeune fille Ella que j'ai interviewée, vivait avec ses parents dans un environnement violent, où elle ressentait culpabilité, solitude, a été placée pour ses différentes raisons. Il est vrai que son placement lui a permis de ne plus vivre dans un sentiment de peur ni dans des conditions de vie pas très favorables (violence, culpabilité), mais elle a, cependant, ressenti

[20] KHAÏAT Lucette, Le placement des enfants, Toulouse, Erès, 20 novembre 2014, p. 349

[21] MARTI Véronique, *Mon foyer, c'est pas ma famille…*, enfance en souffrance, Podcast, RTS, Publié le 9 septembre 2018 à 17:41, épisodes 1 : 25 min 50, épisode 2 :26 min 20, Disponible sur <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/enfance-en-souffrance/9830588-mon-foyer-cest-pas-ma-famille.html>, (consulté le 02.03.2021).

des manques affectifs, surtout avec son petit frère. Elle a constaté que les relations et les liens avec sa famille ou ses amis ont changé et se sont fragmentés. *« Alors j'ai aucune relation avec mon père. Avec ma mère, c'est compliqué parce que c'est toujours la culpabilité. Je n'ai pas le droit de voir mon petit frère parce que ma mère et mon père ne le veulent pas. Selon le jugement, normalement, j'aurais un droit de visite pour mon petit frère. Et mon grand frère il est du côté de mon père, il est plus contre moi et donc on n'a pas de bons liens ».*

De plus, le placement a un impact sur le psychique du mineur, sur sa vie relationnelle autant avec sa famille qu'avec ses amis ou encore avec les professionnels qui gravitent autour de lui, tels que les éducateurs, les professeurs, les psychologues ; ainsi que sur sa vie émotionnelle comme me l'a dit Sophie lors de notre interview : *« un impact négatif est : de ne plus être avec sa famille. Au niveau émotionnel (solitude) c'est compliqué à gérer ».*

Les mineurs placés sont, principalement avant leur placement, souvent livrés à eux-mêmes, marqués par des traumatismes, des troubles du comportement. Ils peuvent exprimer leur mal-être par des actes de violence et d'agressivité. (Ainsi[22] : un mineur a mis le feu à son école, il a fait exploser une bonbonne de gaz, il lui arrive de ne plus sortir de sa chambre, de ne plus se laver, ni de se changer).

Ils peuvent développer un manque d'assurance, de confiance en eux et ils sont souvent touchés par des décrochages scolaires. Il y a des périodes où ils vont se sentir assez bien, puis il y a un élément déclencheur qui fait que tout bascule et ils se sentent mal, se renferment sur eux-mêmes, en ayant des comportements violents Je peux faire un lien avec la biographie d'Adrien « *Placé, déplacé*[23] », ou le mineur placé, Adrien rencontre personnellement et scolairement différentes phases : celle où il avait la motivation et parvenait à obtenir de bons résultats et avançait vers la réussite ou la phase inverse, celle de la démotivation, il était absent, non-engagé, il séchait les cours, se rendait aux examens sans avoir révisé et dans ce cas-là, les résultats étaient vraiment insuffisants.

[22] MARTI Véronique, *Mon foyer, c'est pas ma famille…*, enfance en souffrance, Podcast, RTS, Publié le 9 septembre 2018 à 17:41, épisodes 1 : 25 min 50, épisode 2 :26 min 20, Disponible sur <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/enfance-en-souffrance/9830588-mon-foyer-cest-pas-ma-famille.html>, (consulté le 02.03.2021).

[23] DUROUSSET Adrien, Placé, déplacé. De familles d'accueil en foyers, le combat d'un enfant sacrifié, Paris, Michalon Eds, 4 mai 2016.

Nous voyons donc qu'un placement peut toucher le psychique du mineur. Un placement peut impacter sur la confiance en soi du jeune placé, sur sa motivation, ses actions, sa vision de la vie. Il y a une phrase qui m'a beaucoup marqué et qui m'a laissé en réflexion durant ma lecture du livre « *Le placement des enfants* » de Lucette Khaïat : *« Qu'est-ce que je vaux si mes parents ne valent rien ? A quoi bon vivre ? »*[24]. Nous constatons par cette citation, l'état d'esprit d'un jeune, à un moment donné durant son placement. Il semble désespéré, se questionne même sur sa vie personnelle et son existence en raison de la situation de ses parents. Cette phrase me touche beaucoup et je trouve personnellement qu'elle transmet un message très fort et touchant. Elle démontre qu'un placement n'est en effet pas sans conséquence, nous apercevons des conséquences sur la vie de ce jeune placé, sur son psychique.

En reprenant ma question sur les conséquences d'une vie en foyer sur le mineur et sa famille ? Sur le développement de l'enfant (son psychisme, côté psychologique) ? Je vais citer les propos des jeunes filles et de l'éducatrice que j'ai interviewée, afin d'apporter différents éléments, en fonction principalement de chaque vécu et ressenti personnel :

Selon Ella : « *Les conséquences négatives seraient : qu'il y a un juge dans l'histoire, du coup j'ai un avocat contre mes parents et mes parents ont un avocat contre moi, donc ce n'est pas une chose super cool. Mon petit frère me manque et mon placement impact ma scolarité avec tous mes rendez-vous* ».

Selon Sophie, les impacts négatifs d'un placement sont que « *Les relations avec les autres. Ils doivent beaucoup plus penser à ce qu'ils vont dire. Est-ce qu'ils peuvent faire confiance à cette personne ou pas. C'est un peu compliqué de se sentir différent des autres, d'être isolé, parce que le placement est un sujet tabou, délicat. Les gens en entendent rarement parler, et souvent ils catégorisent les personnes placées. Même moi qui suis placée en famille d'accueil, quand quelqu'un me dit « je suis en foyer » j'ai tendance à catégoriser directement comme tout le monde le fait, alors que ce n'est pas grave d'être en foyer.*
Ainsi que dans les relations amoureuses, par exemple. Cela m'a vraiment stoppée dans le sens où je n'étais pas sûre que la personne allait comprendre la situation et être apte. Et tu n'as pas forcément envie d'entraîner la personne dans ton truc, tu as aussi un peu cette gêne, genre que ça va être bizarre pour lui, etc. Faut trouver le courage d'en parler et c'est assez compliqué, après cela tout dépend des personnes et des relations.

[24] KHAÏAT Lucette, Le placement des enfants, Toulouse, Erès, 20 novembre 2014, p : 365.

Cela impact aussi la vie scolaire, j'ai une super bonne base, je travaillais déjà quand j'étais petite avec mon père, du coup je savais comment travailler. Je savais qu'il fallait que je fasse des études, que je réussisse. Du coup, pour moi ça allait. Après je me dis que pour les personnes qui sont placées jeunes, le taux de réussite doit être assez bas».

Selon l'éducatrice « *Les impacts négatifs seraient de faire perdurer un placement quand les jeunes ne sont pas en travail, actifs. On intervient de manière transitoire dans leur vie. Cela les marque, ça va faire partie de leur vie mais quand ils sont placés, surtout à cet âge, t'as l'impression que pour le reste de ta vie c'est comme ça. Je pense que si on les rencontre à 80 ans, on sera qu'une petite partie de leur vie. Mais, malgré ça, le placement va rester une partie très importante de leur existence. Ils sont marqués au fer rouge. Quand ils vont se décrire plus tard, soient ils diront que leur placement a été bénéfique soit cela ne l'a pas été. En tout cas, ils n'auront pas pu vivre dans leur milieu familial. Quand ils auront des enfants, ou plus tard, cette rupture va les poursuivre, c'est pour cela que nous devons être le moins maltraitants possible, c'est-à-dire savoir pourquoi ils sont là, les accompagner au mieux s'il y a une possibilité d'un retour en famille et ne pas les juger,* ***c'est un travail d'équilibre*** **».**

Je peux constater qu'il y a effectivement une multitude de conséquences possibles sur la vie du mineur vivant un placement.

En outre, voici la réponse de l'éducatrice à la question suivante : Pensez-vous que le placement en institution impacte inévitablement la vie future, la vie scolaire des mineurs ?
Selon elle : *« Oui je le pense. Souvent, ils n'arrivent pas à se mobiliser, c'est une période très centrée sur leurs problèmes et la crainte de ne pas arriver à s'en sortir, il y en a qui arrivent à reconnaître dès le début en quoi l'éducateur est utile et d'autre ça vient après, quand ils ne sont plus placés ils se rendent compte en quoi les éducateurs ont été utiles ».*
Comme le pense l'éducatrice Florence, un placement implique qu'il y ait inévitablement des conséquences sur la vie du mineur, qu'elle soit concernant sa scolarité, sa vie personnelle et /ou professionnelle, ses relations avec autrui.
De plus, il est vrai que d'une manière générale, il est assez difficile, pour tout individu, de voir les aspects « positifs » dans une situation compliquée, déstabilisante, etc. comme un placement, une séparation, une rupture de formation. Nous avons, en effet, l'impression que l'on ne s'en sortira jamais, que toute notre vie sera ainsi et que le bonheur et les « belles choses » n'arrivent qu'aux autres.

4.2 Les conséquences positives

Il y a des bienfaits et des points positifs d'un placement tels qu'un environnement plus calme, rassurant et sécurisant, pour le mineur placé, une meilleure protection du mineur face à des problèmes familiaux afin de l'épargner de toute crise, tout danger. Cela permet aussi parfois d'améliorer ou de favoriser le maintien des relations et des liens avec sa famille et de vivre dans des conditions plus favorables pour son propre développement psychique et psychologique.

Je pense, qu'il y a un impact du côté psychologique et Sophie me l'a confirmé lors de notre interview. « *Je pense qu'au niveau psychologique tu es beaucoup plus stable, tu as une stabilité de vie que tu n'as pas forcément dans ta famille. Si tu dois être placé c'est que ton environnement de vie n'est pas bénéfique* ».

De par le fait qu'il est « *livré à lui-même* », comme je l'avançais précédemment, je me questionnais sur le fait qu'un jeune placé développe ainsi plus rapidement que les autres le sens de la planification, de l'organisation, des responsabilités et des priorités ainsi qu'une plus grande autonomie. Les réponses qui sont ressorties lors de mes interviews vont effectivement dans ce sens, comme le dit Ella : « *Oui, je suis sûre que si je prends plein de personnes de mon école, elles ne font pas le tiers de ce que je dois faire, je dois prendre mes propres rendez-vous, je dois gérer tout ce qui est entretien, je dois acheter ma lessive, gérer mon budget.»*

Le placement, en institution tout particulièrement, implique en effet de développer le « vivre ensemble » avec des règles à respecter pour une harmonie collective.

De plus, il me semble aussi que le respect des règles, des codes sociaux, des limites, du fonctionnement de l'institution, le respect envers autrui, l'investissement dans la vie commune d'un foyer ou dans la famille d'accueil, sont des points importants à apprendre et à mettre en œuvre afin d'assurer une vie collective dans le respect, une bonne entente, une belle ambiance et une entraide. Je vais vous parler d'un petit garçon, Marco, placé dans un foyer et qui protestait contre le fait d'aider à mettre la table, affirmant que les éducateurs ne le faisaient jamais et qu'ils pouvaient aussi le faire. Il protestait aussi contre le fait qu'il y avait beaucoup de règles et de restrictions à respecter et que cela impactait sa liberté, qu'il ressentait ainsi un manque d'indépendance. Par conséquent, cela pourrait être l'une des explications de ses nombreuses fugues avec ses propos « *je fais ce que je veux de ma*

vie ». [25] La situation de ce petit garçon peut nous démontrer quelques conséquences d'un placement. Comme par exemple, celle impactant sur la liberté, car probablement un mineur placé possède une restriction de liberté en raison des règles et des conditions que les jeunes rencontrent lors d'une vie en institution, afin d'assurer une organisation, une sécurité. La situation n'est effectivement pas la même qu'un mineur vivant avec ses parents.

Selon Ella, l*es conséquences positives seraient multiples : « j'ai gagné de la confiance en moi, je ne suis plus dans un environnement violent, j'ai trouvé un but dans ma vie ».*

Pour Sophie*, les conséquences positives seraient également nombreuses : « Le sentiment de sécurité, le fait de se sentir bien, de pouvoir se concentrer sur toi, tes objectifs, et pas tout le temps que sur ta situation (problématique), tu peux réussir tes études normalement beaucoup mieux. Dans mon cas, la famille d'accueil m'a aidée. Je sais que c'est parce que je me suis donné les moyens et que j'ai essayé moi-même de par exemple trouver une autre famille, etc.*
Si tu trouves la bonne personne tu peux vraiment avoir une belle relation avec quelqu'un qui n'est pas forcément de ta famille, moi ma marraine je sais qu'elle est là pour moi, c'est vraiment une chance, ça n'arrive pas à tout le monde dans les familles d'accueils ».

L'éducatrice que j'ai interviewée trouve aussi des aspects positifs. « *Les impacts, conséquences positifs seraient que le jeune trouve une stabilité, que cela lui permet de trouver d'autres solutions auxquelles il n'aurait pas eu accès, par exemple avec des parents limités d'un point de vue du niveau scolaire. En foyer, les jeunes voient les différentes problématiques des autres jeunes. Du coup ils développent des ressources beaucoup plus jeunes qu'un enfant qui a toujours été chez « papa maman », ils sont rapidement mis dans le bain, c'est un peu un accélérateur vers la vie d'adulte. Ils développent plus vite le sens des responsabilités, de l'autonomie* ».

Les conséquences, positives et négatives diffèrent cependant vraiment d'un jeune à l'autre, comme me l'a dit l'éducatrice : « *Chaque jeune est différent, parce que ça dépend de comment il ressent et vit les choses, des relations avec les parents* ».

[25] MARTI Véronique, *Mon foyer, c'est pas ma famille…*, enfance en souffrance, Podcast, RTS, Publié le 9 septembre 2018 à 17:41, épisodes 1 : 25 min 50, épisode 2 :26 min 20, Disponible sur <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/enfance-en-souffrance/9830588-mon-foyer-cest-pas-ma-famille.html>, (consulté le 02.03.2021).

Pour conclure je pense donc qu'un placement peut vraiment être bénéfique pour des familles et des jeunes en difficulté, en détresse. Cependant, je suis d'avis qu'il implique des conséquences « négatives » sur la vie future du mineur placé, qui peuvent réellement laisser des empreintes à vie comme : le fait de ressentir des manques affectifs auprès de sa famille, de ses parents et/ou de ses frères et sœurs, et les conséquences de ces manques pourront s'exprimer dans le futur par des difficultés à l'intégration social, à entretenir des relations avec les autres, des relations saines, de confiance. Ainsi que de ressentir le sentiment de solitude et celui de la différence vis-à-vis des autres. Ces différents éléments ne sont, par conséquent, pas sans effets sur le psychique du mineur placé.

Je vais citer une phrase que je trouve du moins intéressante, démontrant qu'un placement n'est pas sans conséquence et qu'il est important de prendre toutes les précautions possibles afin d'épargner le mineur placé de toutes conséquences trop importantes. *« Il est souvent difficile d'obtenir l'adhésion des parties prenantes, mais il est pour le moins indispensable de ne pas créer des traumatismes qui laisseront des séquelles difficilement récupérables. »*[26]

4.3 Emotions et sentiments ressentis par le mineur placé

Je pense qu'il y a différentes émotions qui peuvent être ressenties, durant le processus d'un placement, par phases, telles de la colère, de la haine, de la rage d'être séparé de sa famille, de ses parents et tout cela parfois sans en connaître les raisons ou n'ayant pas encore l'âge pour comprendre ce qui lui arrive, ce qui entraîne ainsi une incompréhension de sa situation. Ou encore un sentiment de vengeance, de souffrance, d'abandon, d'instabilité, d'insécurité, de la solitude, de la peur, de l'angoisse, de la culpabilité, de la tristesse, de l'impuissance.

Afin d'avoir des exemples concrets, je vais citer un extrait de l'interview d'Ella ainsi que celui de Sophie.

Ella explique : *« Avant mon placement j'étais super mal parce que j'étais avec mes parents constamment et du coup c'était la culpabilité toute la journée. J 'étais mal, j'étais triste, je m'en voulais, j'avais honte de moi. Mon père ne pouvait même pas me voir, il passait à côté de moi dans le couloir, il tournait le visage, j'étais choquée, à chaque fois qu'il faisait ça, c'était horrible psychologiquement, le rejet de mon père (…) Pendant le placement, au début*

[26] KHAÏAT Lucette, Le placement des enfants, Toulouse, Erès, 20 novembre 2014, p : 365.

c'était compliqué parce que c'est un gros changement quand même, du jour au lendemain je pars ».

Sophie ajoute : « *J'ai ressenti de la solitude, la tristesse, quand par exemple je pense au fait que je pourrais être avec ma mère ou mon frère, mais en même temps un sentiment de sécurité. Je me sentais vraiment bien, parce qu'auparavant j'avais trop peur quand je rentrais chez moi, chez ma mère, si elle se faisait du mal, etc. Là quand je rentrais de l'école, je savais que j'étais posée, que j'avais assez de nourriture dans mon frigo, que je pouvais être tranquille dans ma chambre, me concentrée sur mes études. Ça c'était « cool ». Je ressentais quand même un peu de la colère pour ma mère, parce que le fait qu'elle ne puisse pas s'occuper de toi, c'est compliqué ».*

Par la situation qu'il vit en foyer, un mineur peut se sentir différent des autres, il peut développer de l'agressivité, du manque ou du non-respect, de l'arrogance par peine à s'exprimer, par douleur, par souffrance ou par vengeance. Ce que j'avance m'a été confirmé lors de mes interviews auprès de l'éducatrice, d'Ella et de Sophie, lorsque je leur ai demandé si **les mineurs placés ressentaient une différence face aux autres car ils vivaient en institution ou en famille d'accueil.**

Ella a répondu : *« Oui, il y a beaucoup de gens qui ont des préjugés vis-à-vis du foyer. Par le fait que je dise que je suis placée en foyer, mes amis ont pris de la distance avec moi. Mais il y a en a au contraire qui ont été super sympas et compréhensifs. Mais ça fait mal de se dire que par la faute de nos parents, on est placé en foyer et que en contrepartie les gens nous jugent. Je trouve cela un peu dommage ».*

L'éducatrice a abondé dans ce sens: « Oui, il y a des jeunes qui ne veulent pas dire qu'ils sont placés en foyer, par exemple à leurs profs, ils veulent être vu comme tout le monde ».

Et Sophie explique, quant à elle, *« Oui j'ai ressenti une différence. Déjà je ne peux pas forcément parler à beaucoup de gens, par exemple lorsque quelqu'un dit « oui ma mère fait ceci, je vais chez ma mère », moi je ne sais pas quoi dire, du coup parfois je dis « je vais chez ma mère alors que je vais chez ma marraine ». Je mens un peu aussi concernant mon père, n'étant plus de ce monde, afin de ne pas devoir dire qu'il est décédé. Il faut toujours s'adapter aux gens et à ce qu'ils disent, c'est un peu compliqué. Après il y a des personnes auxquelles je peux parler normalement. C'est compliqué dans le sens où il faut que je me souvienne à qui j'ai parlé de ma situation. Le placement étant un sujet tabou* ».

De plus, l'éducatrice précise « *je pense que même s'ils ne sont pas placés, quand on arrive à un placement c'est que les difficultés sont importantes soit chez le jeune, soit chez la famille soit les deux. Donc de toute manière, je vois énormément de jeunes qui ont des soucis relationnels, ça se ressent dans leurs relations amicales ou amoureuses, souvent ce sont des jeunes très isolés, ils n'ont pas beaucoup d'amis, mais c'est souvent aussi des familles isolées, les parents ont rarement une stabilité au niveau relationnelle du coup ça se reflète sur les enfants* ».

Il y a une phrase qu'Ella m'a dite et qui m'a touchée, et même m'a interpellée : « ***on choisit ses amis mais pas ses parents*** **».**

En conclusion, un placement peut impacter de multiples manières la vie d'un mineur placé. Ces conséquences sont à double facettes et opposées, c'est-à-dire qu'elles peuvent être bénéfiques, comme me l'ont prouvé mes différentes interviewées, de même que négatives. Il est souvent difficile de prendre de la distance d'une situation personnelle critique. C'est pourquoi les mineurs placés ont généralement de la difficulté à se rendre compte en quoi ce placement en institution/ en famille d'accueil est plus favorable que la situation dans sa famille biologique, comment les éducateurs peuvent les aider et les accompagner.

Chapitre 5 : Les failles qui existent

5.1 Scandales

En Suisse, il y a eu de nombreux placements définis comme abusifs, n'ayant pas une justification, une raison approuvable. Cela signifie que des enfants ont été séparés de leurs parents sans motif valable, par exemple en jugeant les parents, les poussant à bout, les dénigrant, les cataloguant de « mauvais parents » ce qui finira par devenir une réalité. Cela afin de trouver un motif, simplement pour permettre de justifier le fait de placer l'enfant. Cela a été le cas avec par exemple, les « enfants de la honte »[27]. En 1981, en Suisse, il y a eu plus de 100'000 enfants qui ont subi un placement de force en maison de redressement, couvent, institution ou maison religieuse, dans des familles de paysans (placés dans des fermes), dans des orphelinats, des prison. Ces placements étaient faits sans explication, sans raison valable, simplement sous prétexte de la pauvreté, décidant de placer les enfants

[27] GENETTI Géraldine et SAUTEREAU Andrea, RTS, « Enfants placés, les dossiers de la honte », in temps présent, https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/justice-criminalite/6643598-enfants-places-les-dossiers-de-la-honte.html, page consultée le 27 décembre 2021.

plutôt que d'apporter un soutien et une aide aux familles dans le besoin et aux ressources limitées. Des familles ont été jugées inaptes car d'une mère célibataire, des familles de marginaux, des adolescents rebelles. L'état n'a rien fait, il n'a pas veillé à leur protection suite à leur placement, les mineurs ont été maltraités, battus, exploités, sous-alimentés, abusés.

Selon le témoignage des enfants « *de la honte* », cela me rappelle une citation du livre « *Le placement des enfants* » de Lucette Khaïat. *« Le placement un dilemme douloureux… ne pas faire plus de mal que de bien, ne pas faire souffrir en voulant protéger, mais ne pas laisser souffrir en risquant de banaliser. »*[28] Ces enfants ont été retirés, arrachés à leurs parents, le placement étant une plus grande source de souffrance que le maintien dans la famille naturelle. Ils ont subi humiliations, violences, maltraitances, abus sexuels et viols. Ils ont vécu dans des conditions abominables durant leur placement.

Un homme racontait, par exemple, qu'il se prenait au minimum une claque tous les jours, qu'il se faisait battre dans sa famille d'accueil. Il souffre depuis de douleurs au dos après avoir reçu un énorme coup dans le dos lui déplaçant les vertèbres. L'un d'eux racontait que tout le monde, les villageois, les voisins, l'école savaient ce qu'il se passait mais que personne n'a rien fait. « C'était normal » dit-il. Un autre subissait des abus sexuels dans une institution religieuse par des prêtres. Personne ne l'a cru ou n'a agi quand il en a parlé. Il se prenait même des claques quand il racontait cela à sa grand-mère. Et c'est lui qui se sentait le « mauvais môme ». Il culpabilise, encore des années après. Il a trouvé des échappatoires : la peinture et l'écriture, qui lui permettent de vivre avec cette grande souffrance qu'il va porter toute sa vie avec ce passé qui l'a marqué. *La commentatrice de ce reportage a déclaré que « Ces enfants de l'Etat étaient complétement déconsidérés, déshumanisés par la société ».*[29] Ces enfants dont a volé leur enfance se sont battus afin d'être entendus. Suite à leur histoire et leur témoignage, je peux effectivement en conclure que leur placement a impacté leur vie future, gardant de leur placement des séquelles, des souvenirs néfastes et des conséquences plutôt négatives. Ils ont finalement eu accès à leurs archives, où il y a avait la description de leur histoire et du parcours de leur placement. Puis, après avoir intenté un procès, ces anciens enfants placés l'ont gagné.

[28] KHAÏAT Lucette, Le placement des enfants, Toulouse, Erès, 20 novembre 2014, p. 128.

[29] GENETTI Géraldine et SAUTEREAU Andrea, RTS, « Enfants placés, les dossiers de la honte », in temps présent, https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/justice-criminalite/6643598-enfants-places-les-dossiers-de-la-honte.html, page consultée le 27 décembre 2021.

5.2 Les failles du Service de Protection des Mineurs

Suite à diverses histoires qui m'ont été racontées, je me questionne concernant le fonctionnement du Service de Protection des Mineurs, ainsi que de leurs actions, leurs méthodes, leur utilité. Voici ce que Sophie m'a dit : « *Tout d'abord le SPMi sert un peu à rien. Toutes les familles d'accueils c'est moi qui les ai trouvées, qui ai demandé personnellement à la personne. En aucun cas, ils ont été là pour trouver des familles d'accueils. Dans ma deuxième famille, je m'étais plaint de l'environnement (très sale, nourriture dégueulasse). Le SPMi était venu et je pense qu'ils s'en foutait un peu de l'environnement et de la situation parce que j'ai l'impression qu'ils ont tellement peu de familles d'accueils qu'ils doivent tout accepter, et ils m'avaient juste dit que je n'avais pas à me plaindre. Après je ne demandais pas le luxe, juste le minimum, de la nourriture saine, un endroit propre. Pour un accueil familial, on doit payer. Du coup c'est un minimum.*

Le SPMi m'avait menacé de me placé en foyer lorsque je m'étais plaint durant mon deuxième placement de l'environnement dans lequel je vivais, de ma situation, si je ne trouvais pas une autre solution. C'était la panique pour moi.

Le SPMi est aussi dur avec les parents. Il privilégie extrêmement les enfants et dès que l'enfant dit qu'il n'est pas bien avec le parent, par exemple, le parent est tout de suite considéré comme « la dernière des merdes ».

Je pense que le SPMi est une institution qui devrait être revue de « fond en comble » (système d'entretien, etc.) ».

Ella qui vivait dans un environnement violent avec son petit frère, elle a été placée pour ces raisons, cependant, comment se fait-il tout de même que le SPMi n'ait pas placé le petit frère connaissant son témoignage. « *Mon petit frère n'a pas été placé même qu'il a raconté les mêmes faits que moi. Lui c'est un garçon, il est petit, il ne connait pas les conséquences. Moi je connaissais les conséquences. Alors, mon petit frère s'est rétracté, il est manipulable : il a neuf ans. Du coup mes parents l'ont manipulé de sorte à ce qu'il dise ce que mes parents ont envie de dire.* »

5.3 Manque de cadre , séquelles de violence, de déchirement etc.

Des situations de violences, de séparation, de déchirement peuvent avoir des répercussions sur le mineur, sur son comportement, ses attitudes. Selon l'éducatrice : « *S'il y a aussi de la violence et qu'ils ne gèrent pas au niveau relationnel, avec les éducateurs et les relations*

avec l'adulte ce n'est pas facile. Parfois ils ont des amis, cela va bien, mais les relations avec les adultes sont plus compliquées. Il n'y a parfois pas de confiance dans l'adulte. Certains sont très blessés. Parfois ils s'attachent à nous et les éducateurs et il ne faut alors pas que nous nous substituons aux parents. »

De plus, je me questionnais sur le fait que la violence, la colère que peuvent ressentir parfois les mineurs, (exprimer lors d'actes, d'actions violentes,…) ne serait pas un moyen de libération/d'expression ?

L'éducatrice pense effectivement que les différents actes et comportements violents des mineurs placés sont un moyen d'expression et de libération de la tête et du corps. *« Souvent les jeunes projettent sur nous, ils ont de la peine avec le cadre, soit ils en n'ont pas eu, soit trop mais en tout cas il y a un déséquilibre avec le cadre chez eux. Souvent ils sont en colère quand par exemple ils ne peuvent pas manger à n'importe quelle heure.»*

3. CONCLUSION

En conclusion, la décision d'un placement est prise lorsqu'il y a une réelle mise en danger du mineur, de son intégrité physique et/ou psychique et qu'il y a une protection insuffisante de la part des parents. Les raisons sont diverses, telles par exemple que des problèmes familiaux, très conséquents. Dans certaines situations, le placement est la meilleure option à disposition, pour protéger le mineur.

De plus, suite à la réalisation de ce travail personnel, à mes recherches sur ce sujet, à mes connaissances et à mes interviews, je pense en effet qu'un placement laisse des traces à vie. Dans la mesure où un placement reste une période faisant partie de la vie du mineur, et du fait que c'est une période plutôt déstabilisante, stressante, marquante, choquante, traumatisante pour certains, je pense que les conséquences et les blessures sont presque inévitables. Je suis d'avis que les conséquences varient et qu'il y a automatiquement des répercussions sur la vie future du mineur, qu'elles soient positives ou négatives.

A ce propos, comme me l'a dit l'une des jeunes filles que j'ai interviewée, le placement peut avoir des conséquences positives et négatives, par exemple : d'un côté ne plus se sentir en danger et avoir cette pression de peur constante, se sentir mieux soi-même, cependant, de l'autre côté voir des relations, des liens qui changent, ressentir des manques, comme des manques affectifs.

Voici une réponse de la part de Sophie à ma problématique : « *Oui je pense que c'est comme toutes les épreuves que tu vis. Cela a un impact sur la vie, après ça dépend de chaque personne, comment tu le vis. Personnellement je pense que ça ira. En vrai cela m'a appris beaucoup de choses : à être plus indépendante, autonome. Maintenant je vois le positif, après ça dépend si la personne voit le positif ou si elle reste dans le négatif, à se morfondre, comment elle réagit. Concernant les conséquences futures, je ne sais pas vraiment. Je pense qu'il doit quand même y avoir des séquelles psychologiques, surtout si le placement se déroule à un jeune âge. Je pense, puisque j'ai été placé à 15 ans ça été, du coup cela m'a pas tant affectée que ça, cependant un placement reste quand même une grosse épreuve.* »

Pour en revenir à ma problématique qui est la suivante : est-ce que le placement en foyer ou en famille d'accueil d'un mineur impacte inévitablement sa vie future ?

Travail Personnel de Certificat

Avant le début de mon travail de recherches, de documentations, j'étais d'avis qu'un placement impacte plus ou moins inévitablement la vie du mineur placé, sur différents plans qui m'étaient encore indéterminés.

Après avoir réalisé ce travail personnel, je pense effectivement qu'un placement laisse inévitablement des empreintes à vie, liées à l'histoire du mineur placé et à son passé, dans ses actions, ses réactions et ses comportements. Elles impactent de différentes manières la vie du jeune placé tant dans l'affectif que le psychique dans les domaines comme sa vie personnelle, sa vie future, sa vie relationnelle que ce soit avec sa famille, ses amis, ses collègues. Il peut faire face à des difficultés dans le processus de sa formation et dans son futur milieu professionnel.

Il y a différents facteurs qui peuvent influencer l'intensité des séquelles sur le mineur et sa famille, telles les conditions durant le placement, la présence des parents (liens parentaux), le déroulement du placement ainsi que sa gravité. En effet, les éducateurs ou la famille d'accueil ont aussi un rôle important à jouer pour que le placement soit le moins maltraitant et conséquent possible, pour la famille et le mineur.

Il serait intéressant d'approfondir l'importance des liens parentaux durant le processus d'un placement, ainsi que les conséquences que le placement peut entraîner, plus spécifiquement sur les parents. Il y a également une autre piste de réflexion que je soulèverais celle d'avoir un point de vue et un avis d'un psychologue, afin de découvrir comment un placement peut affecter le mineur placé au niveau psychologique et psychique. Il y a un autre élément que je trouverais intéressant et pertinent à développer. Ce sont les conséquences d'un placement sur les générations futures d'une personne ayant vécu un placement. Comme l'a énoncé Lucette khaïat dans son livre *« Le placement peut avoir des conséquences négatives transgénérationnelles* »[30].

[30] KHAÏAT Lucette, Le placement des enfants, Toulouse, Erès, 20 novembre 2014.

4. BILAN PERSONNEL

J'ai réalisé mon Travail Personnel de Certificat avec beaucoup de plaisir. J'ai appris de multiples choses sur mon sujet, et ce fut très intéressant et enrichissant.
La réalisation de mes interviews était pour moi une première expérience. De ce fait et de par ma nature timide ce fut une étape un peu stressante sur le moment mais très rapidement je me suis sentie à l'aise et cela m'a été très utile.

Concernant les interviews que j'ai réalisées, le fait que j'ai reçu des réponses aux questions que je me posais, m'a été d'une grande aide et m'a permis d'en apprendre beaucoup sur mon sujet. Ils m'ont apporté de belles connaissances et m'ont permis de réaliser des liens entre ce que je pensais et ce que j'avais lu et appris.
J'ai eu beaucoup de chance d'avoir trouvé des personnes prêtes à me témoigner leur histoire et m'accorder de leur temps.
Il est vrai que la retranscription des interviews est une étape assez longue, mais elle a apporté un bénéfice à mon travail.
En conclusion, ces échanges m'ont apporté de multiples éléments, des connaissances me permettant de mieux comprendre certaines choses, de faire des liens avec mon sujet et ma problématique.
J'ai rencontré des difficultés lors de la rédaction de mon travail personnel de certificat, comme le fait d'avoir eu de la peine à exprimer clairement mes idées, à les reformuler. De plus, la réalisation des liens entre les interviews et les informations et connaissances que j'ai accumulées en me documentant sur mon sujet, n'a pas toujours été évidente. En outre, il m'a aussi été difficile de ne pas perdre de vue ma problématique et d'effectuer des liens et des parallèles tout au long de mon écrit, ainsi que de ne pas me perdre dans la description et ainsi risquer un travail trop descriptif. L'organisation de mon travail a été aussi une grande question.
Afin de remédier à mes difficultés, j'ai par exemple utilisé un code couleurs, j'ai tenté d'en parler, j'ai posé des questions. Ma professeure référent dans l'accompagnement de mon travail, m'a aussi été d'une grande aide, m'apportant de multiples éléments et conseils.
Je tiens à remercier toute ces personnes qui m'ont aidée durant la réalisation de mon Travail Personnel de Certificat, en commençant par Madame Comte, les jeunes filles interviewées, ainsi que l'éducatrice, et ma maman qui m'a soutenue et conseillée, qui a répondu à mes questions et relu mon écrit.

Travail Personnel de Certificat

Indiquer le nombre de mot de chaque partie de mon TPC
Introduction : 752 mots
Développement : 12'112 mots
Conclusion : 726 mots
Bilan : 404 mots

5. AUTRES ELEMENTS

- La bibliographie

Source de livre :

- DUROUSSET Adrien, *Placé, déplacé. De familles d'accueil en foyers, le combat d'un enfant sacrifié*, Paris, Michalon Eds, 4 mai 2016.
- KHAÏAT Lucette, *Le placement des enfants*, Toulouse, Erès, 20 novembre 2014.

Source internet :

- BERNER Seraina, FURRER Barbara, MEIERHOFER Karin et SEITERLE Nicolette, « Besoin de recherche dans le domaine du placement d'enfants en Suisse », in *Enfants placés en famille d'accueil prochaine génération*, https://pflegekinder-nextgeneration.ch/wp-content/uploads/2020/07/Besoin_de_recherche_PACH_INTEGRAS.pdf

- CONFEDERATION SUISSE/ OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, « Fécondité », in *Office fédéral de la statistique,* https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/fecondite.html, page consultée le 18 janvier 2022.

- CONFEDERATION SUISSE/ OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, « Mineurs placés au jour de référence », in *Office fédéral de la statistique,* https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/justice-penale/mineurs-places-jour-reference.html, page consultée le 22.01.2022.

- DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE & DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE, « Révision du dispositif de protection des mineurs à Genève », conférence de presse 28 janvier 2020, in *Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse*, https://www.ge.ch/document/revision-du-dispositif-protection-mineurs-support-presentation, page consultée le 29 octobre 2021.

- GENETTI Géraldine et SAUTEREAU Andrea, RTS, « Enfants placés, les dossiers de la honte », in temps présent, https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/justice-criminalite/6643598-enfants-places-les-dossiers-de-la-honte.html, page consultée le 27 décembre 2021.

- GRANDROQUES Rémy, *«* L'Enfant de personne, l'histoire déchirante et bien réelle de Lyes Louffok dans les foyers de l'Aide sociale à l'enfance *»,* in *Vanity fair,* https://www.vanityfair.fr/culture/article/l-enfant-de-personne-l-histoire-dechirante-et-bien-reelle-de-lyes-louffok-dans-les-foyers-de-l-aide-sociale-a-l-enfance**,** page consultée le 2 janvier 2022.

- L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE « Art. 316 : Surveillance des enfants placés chez des parents nourriciers » in *Code Civil Suisse,* https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/24/233_245_233/fr, page consultée le 3 janvier 2022.

Travail Personnel de Certificat

- LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE, « Ordonnance sur le placement d'enfants », in *Fedlex La plateforme de publication du droit fédéral*, https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1977/1931_1931_1931/20170620/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-1977-1931_1931_1931-20170620-fr-pdf-a.pdf, page consultée le 3 janvier 2022.

- LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE, « Ordonnance réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption », », in *Fedlex La plateforme de publication du droit fédéral*, https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1977/1931_1931_1931/20030101/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-1977-1931_1931_1931-20030101-fr-pdf-a.pdf, page consultée le 3 janvier 2022.

- LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE, « *Ordonnance sur l'adoption* », in *Fedlex La plateforme de publication du droit fédéral*, https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2011/505/fr, page consultée le 3 janvier 2022.

- LE GRAND CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, *« Loi sur l'accueil et le placement d'enfants hors du foyer familial* », https://www.lexfind.ch/tolv/171824/fr, page consultée le 3 janvier 2022.

- LE GRAND CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, *«* Loi sur l'enfance et la jeunesse », https://ge.ch/grandconseil/data/odj/010412/L12054.pdf, page consultée le 3 janvier 2022.

- LURIN Jacqueline, PECORINI Muriel, WASSMER Pierre-Alain, « Accueil et placements d'enfants et d'adolescents », *in Evaluation du dispositif de l'éducation spécialisée à Genève*, file:///C:/Users/dekum/Downloads/zu09027%20(1).pdf, page consultée le 3 novembre 2021.

- MARTI Véronique, *Mon foyer, c'est pas ma famille…*, enfance en souffrance, Podcast, RTS, Publié le 9 septembre 2018 à 17:41, épisodes 1 : 25 min 50, épisode 2 :26 min 20, Disponible sur <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/enfance-en-souffrance/9830588-mon-foyer-cest-pas-ma-famille.html>, (consulté le 02.03.2021).

- RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, « *Pôle de la protection de l'enfance et de la jeunesse* », in *Direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse,* https://www.ge.ch/organisation/pole-protection-enfance-jeunesse, page consultée le 29 octobre 2021.

- RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, « Qui prend la décision de placer les enfants dans une famille d'accueil ? », in *Devenir famille d'accueil avec hébergement*, https://www.ge.ch/devenir-famille-accueil-hebergement/qui-prend-decision-placer-enfants-famille-accueil, page consultée le 29 octobre 2021.

- RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, « le service de santé de l'enfance et de la jeunesse », in *Pôle de promotion de la santé et prévention*, https://www.ge.ch/organisation/service-sante-enfance-jeunesse, page consultée 26 décembre 2021.

- RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, « Direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse », in *Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP),* https://www.ge.ch/organisation/direction-generale-office-enfance-jeunesse, page consultée le 26 décembre 2021.
- RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, « Devenir famille d'accueil avec hébergement », in *L'essentiel en bref,* https://www.ge.ch/organisation/service-autorisation-surveillance-lieux-placement, page consultée le 26 décembre 2021.

- RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, « Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement », in *Pôle de coordination des prestations déléguées et de la surveillance,* https://www.ge.ch/devenir-famille-accueil-hebergement, page consultée le 28 décembre 2021.

- SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, « Une aide à la jeunesse et un soutien aux familles », in *Fondation officielle de la jeunesse,* https://www.foj.ch/, page consultée 26 décembre 2021.

- VILLE DE GENÈVE, « service de la jeunesse », in *Département de la cohésion sociale et de la solidarité,* https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/departement-cohesion-sociale-solidarite/services-municipaux/service-jeunesse, page consultée 26 décembre 2021.

- ZATTI Kathrin Barbara, « Le placement d'enfants en Suisse », in *Rapport d'expert sur mandat de l'Office fédéral de la justice,* http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/3542.pdf, page consultée le 3 novembre 2021.

Source de vidéo :

- LOUFFOK Lyes, « Au nom des enfants placés », https://www.youtube.com/watch?v=Z__QrA74tpQ

Liste des contacts de mes interviewées

- Florence, l'éducatrice, âgée de 38 ans.
- Ella, une jeune fille de 18 ans, qui a été placée en institution, pour des raisons de violences familiales. Elle est étudiante en 3ème année à l'Ecole de Culture Générale.
- Sophie, une jeune fille de 18 ans, placée en famille d'accueil il y a quelques années suite au décès de son père et la situation délicate de sa mère atteinte de bipolarité. Elle est étudiante au collège en 3ème année.

Crédit des illustrations

Image n°1 : GRANDROQUES Rémy, « L'Enfant de personne, l'histoire déchirante et bien réelle de Lyes Louffok dans les foyers de l'Aide sociale à l'enfance », in Vanity fair, https://www.vanityfair.fr/culture/article/l-enfant-de-personne-l-histoire-dechirante-et-bien-reelle-de-lyes-louffok-dans-les-foyers-de-l-aide-sociale-a-l-enfance.

Image n°2 & n°3 : CONFEDERATION SUISSE/ OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, « Mineurs placés au jour de référence », in *Office fédéral de la statistique,* https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/justice-penale/mineurs-places-jour-reference.html.

ANNEXES

- La retranscription des interviews

L'interview de Florence, l'éducatrice

Depuis combien de temps travaillez-vous en tant qu'éducatrice ?

Je travaille depuis 2011 dans le même foyer, cela va faire 11 ans et avant je faisais des remplacements, donc 13 ans en tout.

Concrètement quel est le rôle d'un éducateur ?

C'est d'accueillir le jeune, faire sa connaissance mais aussi celle de la famille parce qu'il y a le jeune mais il y a aussi la famille, pour la plupart ils ont quand même au moins un membre de la famille. C'est de l'accueillir, de le prendre dans son parcours là où il en est et puis l'accompagner là où il voudrait aller. Cela est notre idéal ! Notre outil de travail est la construction du lien, c'est primordial le lien, on commence par cela, une relation de confiance, le respect, on cherche aussi beaucoup comment ils fonctionnent au niveau de la culture, au niveau familial pour qu'on ne soit pas trop en décalage avec leurs valeurs, leurs cultures. Dans un premier temps, c'est sur ceci que nous mettons l'accent. Après c'est différent d'un jeune à l'autre, d'une famille à l'autre, il y en a il faut mettre un rythme un peu plus rapide, d'autre on doit plutôt aller doucement, c'est à évaluer selon chaque jeune.

Quelles sont selon vous, les qualités « nécessaires » pour être un « bon professionnel » ?

Je pense que la base c'est d'être soi-même, d'arriver à être qui ont est. Dans une équipe on a tous un caractère différent, l'idéal c'est de l'assumer. Je pense que la famille et le jeune ont besoin de savoir qu'ils ont en face. Il faut qu'on soit à l'écoute, présent, empathique, être à l'aise à l'écrit,. Il faut être capable de travailler en équipe.

Comment choisir entre un placement en foyer ou en famille d'accueil ? Quelles sont les grandes différences ?

C'est le service placeur qui place, soit avec l'accord de la famille et du jeune, soit c'est pénal, du coup c'est le juge qui décide cependant le service placeur est quand même responsable de placer. Parfois, il y a des contraintes du service placeur qui dit aux parents « *si vous n'acceptez pas le placement, il y aura des actions judiciaires* », ils sont un petit peu contraints d'accepter, car ils estiment que la situation ne va pas.

Si les enfants sont petits et qu'ils voient que c'est vraiment une situation problématique, c'est-à-dire que les ressources des parents sont vraiment très limitées, ils vont plus aller sur un placement en famille d'accueil. Par exemple si ce sont des parents qui ont de grandes problématiques de maltraitance sur les enfants, d'alcoolisme, des « trucs » vraiment ancrés, ils projettent alors un long placement. Après il faut aussi voir ce que les enfants manifestent, s'ils n'arrivent pas à vivre en communauté ou c'est compliqué, ils sont sensibles au changement du coup ce sont aussi des critères. Il y a aussi une réalité, avec les familles d'accueil, il y a un manque de place. Ce qui arrive souvent, c'est que les parents ne sont pas d'accord avec le placement en famille d'accueil, parce qu'ils croient que ça va remplacer la famille, ils ne comprennent pas très bien, c'est dommage, parce que je pense que certains pourraient mieux bénéficier de cela. Je pense qu'ils se disent que le foyer c'est une institution, donc c'est plus neutre, mais en fait ils ne se rendent pas vraiment compte, en réalité, ils ne choisissent pas les jeunes avec qui ils sont. Puis, la famille d'accueil doit aussi se positionner, ce n'est pas leurs enfants, un jour les parents biologiques peuvent reprendre les enfants, il y a beaucoup de familles

d'accueil qui ont déchanté parce que du jour au lendemain, les enfants étaient rendus. La famille d'accueil doit être très au clair et doit faire aussi exister les parents. Je trouve dommage que pour les placements longs, ce n'est pas une famille d'accueil. Il arrive parfois que des enfants sont placés pour des troubles du comportement important, et les familles d'accueil ne tiennent pas, donc il y a aussi cette réalité des enfants très agités, perturbés. Une famille d'accueil qui accueille un enfant qui casse tout, c'est compliqué, s'il y a d'autres enfants, cela change aussi la dynamique. La famille d'accueil peut dire « Stop » au placement à tout moment. Rupture chez les jeunes. Si un enfant part avec une problématique importante, je pense qu'il sera placé en institution parce qu'on est plus outillé pour gérer cela.

Quel est selon vous, le plus difficile lors d'un placement ? Les parents, l'enfant concerné, les relations entre chacun,… ?

La posture éducative, c'est d'arriver à prendre de la distance suffisante pour ne pas être touchée par ce qui se passe. Un parent qui ne collabore pas, cela est dur, par exemple qui est joignable un coup sur deux, ou il ne l'ait pas, ou encore il n'est pas preneur. Ou même un jeune qui n'est pas preneur, il ne parle pas, quand tu vois qu'il n'a pas envie, qu'il ne voit pas l'intérêt d'être là. Comment un placement ne peut pas devenir maltraitant ? Parce que plus on perdure un placement plus ça peut être « maltraitant » ça peut ne plus faire du bien à la famille.

Notre objectif c'est que le placement soit le plus court possible et que les familles retrouvent leurs capacités entières pour gérer, qu'ils ne se sentent pas dépassés par la situation de l'enfant et puisent parvenir gérer. Cela ne sera jamais parfait.

En général, les mineurs placés dans le foyer ont-ils un bon lien entre chaque enfants/adolescents ?

Ils sont conscients qu'ils sont placés et il y a le respect de chacun, car s'ils sont placés c'est qu'il y a une problématique familiale. Après c'est très rare qu'il y ait des relations amicales qui vont perdurer après le placement, il y a beaucoup de coalition. Il est vrai, il y a des liens, des affinités mais que cela perdure sur une amitié, je n'en connais pas, et les relations amoureuses j'en connais peu, ils n'ont pas trop envie de s'en mêler. Ils parlent beaucoup entre eux, ils se confient.

Selon vous, quelles sont les conséquences, les répercussions d'une vie en foyer sur le mineur et sa famille? Sur le développement de l'enfant (son psychisme, côté psychologique,…) ?

On intervient de manière transitoire dans leur vie, cela les marque, ça va faire partie de leur vie mais en fait quand ils sont placés surtout à cet âge tu as l'impression que pour le reste de ta vie c'est ainsi. Je pense que si on les rencontre à 80 ans, on ne sera qu'une petite partie de leur vie, mais malgré cela, le placement va rester une partie très importante. Ils sont marqués au fer rouge. Quand ils vont se décrire plus tard, soient ils diront que leur placement a été bénéfique soit cela ne l'a pas été. En tout cas, ils n'ont pas pu vivre dans leur milieu familial, quand ils auront des enfants, ou plus tard, cette rupture cela va les poursuivre, c'est pour cela que nous devons être le moins maltraitants possible, c'est-à-dire savoir pourquoi ils sont là, les accompagner au mieux s'il y a une possibilité d'un retour en famille, bien les accueillir, de ne pas les juger, **c'est un travail d'équilibre.**

Pensez-vous que le placement en institution impacte inévitablement la vie future, la vie scolaire du mineur ?

Oui je pense, parce qu'après il y a aussi l'ambiance du foyer, selon les périodes, plutôt calmes ou au contraire très agitées. Souvent, ils n'arrivent pas à se mobiliser, c'est une période très centrée sur leurs problèmes et de

ne pas arriver à s'en sortir, il y en a qui arrivent à reconnaître dès le début en quoi l'éducateur est utile et d'autres ça vient après, quand ils ne sont plus placés ils se rendent compte en quoi les éducateurs ont été utiles. En général, une fois que le jeune quitte le foyer, il ne se retourne plus, ils partent et ils continuent leur chemin, vie, à part si nous gardons un contact.

Lors d'un placement, est-il important de garder des liens avec les parents biologiques (et la famille)?

Oui pour moi il faut toujours faire exister le parent même s'il a les défauts qu'il a, je dis souvent aux jeunes placés que si vous êtes une si belle personne c'est que vous avez des beaux parents derrière mais qu'il y a une période donnée ils se sont retrouvés dépassés au point de placer son enfant. Ce que les jeunes ont de la peine à comprendre à cet âge, l'âge où ils sont beaucoup dans la colère, la rébellion, donc ils ont beaucoup de peine à voir cela mais c'est souvent la meilleure décision qui a été prise.

Est-ce qu'il est vrai, qu'un mineur placé a plus de difficultés relationnelles ?

Alors je pense que même s'ils ne sont pas placés, quand on arrive à un placement c'est que les difficultés sont importantes soit chez le jeune, soit chez la famille soit les deux. Donc de toute manière, je vois énormément de jeunes qui ont des soucis relationnels, cela se ressent dans leurs relations amicales ou amoureuses, souvent ce sont des jeunes très isolés, ils n'ont pas beaucoup d'amis. Mais c'est souvent aussi des familles isolées, les parents ont rarement une stabilité au niveau relationnel du coup cela se reflète sur les enfants. S'il y a aussi de la violence et qu'il ne gère pas au niveau relationnel, avec les éducateurs et les relations avec l'adulte ce n'est pas facile, parfois ils ont des amis, cela va bien, mais les relations avec les adultes sont plus compliquées, il n'y a parfois pas de confiance dans l'adulte, certains sont très blessés. On est aussi dans un système (dans ce foyer) où tout est transmis et les jeunes savent très bien que s'ils se confient on ne va pas le garder pour nous et c'est dur de construire une relation, d'où l'importance de faire exister le parent et de travailler sur les ressources pour qu'ils puissent partir le plus vite possible. Parce que parfois ils s'attachent à nous et les éducateurs il ne faut pas que nous nous substituions aux parents.

Est-ce que les mineurs placés ressentent-ils une différence face aux autres car ils vivent en institution ?

Oui, il y a des jeunes qui ne veulent pas dire qu'ils sont placés en foyer, par exemple à leur prof, ils veulent passer comme tout le monde. Certain c'est possible parce qu'ils n'ont pas de problème, mais d'autres telle la direction ont l'information, soit il faut que le parent gère super bien l'école et que les éducateurs n'ont pas besoin de s'en occuper, ce qui reste quand même rare, ou alors que l'enfant a aucun souci.

Est-ce que la violence, la colère que peuvent ressentir parfois les mineurs, (exprimer lors d'actes, d'actions violentes,…) est un moyen de libération/d'expression ?

Oui, alors souvent ils projettent sur nous, souvent ils ont de la peine avec le cadre, soit ils en n'ont pas eu, soit trop mais en tout cas, il y a un déséquilibre avec le cadre chez eux. Souvent ils sont en colère quand par exemple ont leur dit qu'ils ne peuvent pas manger à n'importe quelle heure, il y a projection sur nous. Parfois quand ils rentrent ils ne sont pas en forme et ils vont chercher jusqu'à ce que ça va sortir, après c'est comme en famille. Après nous on a des démarches à suivre, s'ils cassent tout dans la maison on va devoir appeler la police, selon les situations l'ambulance. Une autre différence est que nous avons d'autres moyens d'action parce que nous sommes une institution.

Travail Personnel de Certificat

Quelles sont les raisons d'un placement ? Pourriez-vous me donner quelques exemples ?

Soit c'est la demande d'une famille (placement public), parce que les parents n'en peuvent plus avec leur enfant, par exemple durant l'adolescence il sort à n'importe quelle heure, il ne rentre pas de la nuit, on ne sait pas où il est, quand il est à la maison il est agressif, il casse des trucs, le service placeur va tout trouver comme solutions pour éviter un placement mais si ça perdure du coup cela peut être une raison. De plus, si un adolescent fait plein de conneries à l'extérieur et cela parvient à la police à plusieurs reprises (des problèmes avec la justice) cela peut être un motif pénal d'un placement.

Souvent c'est sur le signalement de l'école, de la psychologue de l'école parce qu'il constate de la négligence, cela concerne plus les petits, par exemple s'ils n'arrivent pas à habiller de manière adéquate, si le parent ne signe plus le carnet, s'ils voient que le parent n'est plus présent, ou que l'enfant est agité en classe, qu'il perturbe les cours, ou s'il y a des abus sexuels dans la famille et qu'il le dénonce, il peut mettre des mesures de protection, ce n'est pas que les parents sont inadéquats mais c'est que l'enfant ne peut pas rester, par exemple si la mère cautionne cela,…

Ou lors d'une séparation des parents, le juge peut intervenir s'il constate que l'enfant est beaucoup trop perturbé dans le milieu familial et qu'il faut l'extraire, alors dans cette situation les parents ne peuvent rien dire, c'est le juge qui ordonne, cela c'est le plus dur pour les parents, et ainsi nous devons travailler aussi avec la justice.

La demande peut venir du jeune, il dit qu'il n'en peut plus, soucis relationnels,…

Est-ce que le foyer/la famille d'accueil favorise les liens parentaux, avec la famille ?

Oui, parce qu'en fait il faut aussi déterminer si le jeune est suffisamment autonome, est-ce qu'on va pouvoir travailler son autonomie pour qu'il puisse vivre seul à ses 18 ans ? Certains jeunes c'est Oui, d'autres pas, par exemple quand un jeune n'est pas du tout autonome, qu'il ne va pas en cours, qu'il ne sait rien faire, le retour sera alors chez les parents. Le but est quand même qu'il puisse exercer un retour en famille mais il y a des parents qui attendent le dernier moment parce qu'ils savent qu'à leur majorité ils vont revenir, nous devons être attentif à cela aussi. Il y a des jeunes qui ne veulent plus retourner en famille, ils ont une autonomie, et il y a des appartements de progression avec encore un suivi éducatif, ou d'autres ils partent et ils n'ont plus besoin de suivi éducatif. Je n'ai jamais connu un jeune qui a trouvé un appartement à 18 ans, c'est souvent encore dans le cadre de la fondation, parce que déjà quand tu es adulte c'est difficile de trouver un appartement alors un jeune qui a à 18 ans et surtout si tu n'as pas quelqu'un pour être garant, c'est presque mission impossible. Donc pour cela, le critère est qu'il soit en formation ou en mouvement de formation. La plupart retournent en famille car soit ils ne sont pas suffisamment autonomes soit ils n'ont pas de formation. C'est une minorité de jeunes qui ont la capacité de vivre seul à 18 ans, à de le supporter.

Quels sont les « critères » pour valider un retour dans la famille naturelle ?

Si le placement était sous la demande des parents ou du jeune et qu'il n'y avait pas de mandat, par exemple si trois jours après le placement ils veulent récupérer leur enfant, nous ne pouvons pas empêcher cela. Le critère est que le parent se sent suffisamment solide ou qu'il ait mis en place des ressources autour de lui suffisamment solides pour que cela joue et qu'il y a surtout une adhésion de tout le monde, parce que par exemple, parfois le parent veut que le jeune rentre à la maison mais ce n'est pas ce qu'il souhaite et inversement, donc nous devons travailler afin qu'il y ait de nouveau un équilibre. Le service placeur si c'est un

placement public, c'est-à-dire sous la demande des parents, le service placeur peut donner son avis mais il ne peut pas empêcher un retour dans la famille, autrement il doit mettre une action en justice, donc c'est ce qui se passe s'il est trop inquiet. Sinon lorsque c'est pénal, nous devons travailler avec le juge, comment le rassurer, c'est avec les parents que cela se fait.

Il y a des mesures de prises en charges extérieures (PCE), cela consiste à les suivre deux-trois mois après la fin de leur placement, ou mettre en place une AEMO, c'est une équipe d'éducateurs qui se rendent à domicile (une prise en charge qui peut se mettre en place avant ou après le placement)

Quelles sont les conseils/améliorations que vous apporteriez pour un placement ? (Avant, pendant, après)

Prenez les mains qui vous sont données, la pire chose est de subir un placement et d'être durant plusieurs années dans le rôle de victime, ce qui est dur c'est d'arriver à ce que les jeunes deviennent à un moment donné acteur de leur placement. La réflexion que je me fais est de dynamiser les placements pour qu'ils ne durent pas dans le temps. Ce qui est rare est que le placement soit accepté et bénéfique, et que s'il n'y avait pas eu le placement la situation aurait été bien pire. Il y a une acceptation, le jeune peut évoluer, mais 9 cas sur 10 ce n'est pas accepté.

Quels sont selon toi, les impacts/conséquences positifs et négatifs d'un placement ?

Les impacts et les conséquences positifs seraient que le jeune trouve une stabilité, que cela lui permette de trouver d'autres solutions auxquelles il n'aurait pas pu, par exemple avec des parents limités niveau scolaire. Nous pouvons proposer d'autres choses face aux difficultés de l'enfant, pour la prise de distance avec les parents, car la situation est tellement tendue, que juste le fait qu'il vienne au foyer, il y a la distance cela permettant de redescendre. Il ne faut que cela devienne du confort et que la famille, les parents se disent *«bon sans lui on est mieux»,* d'où l'importance de faire exister les parents.

La conséquence pour moi est de faire exister le parent, de ne pas arracher l'enfant/le jeune de son quartier, de ses activités extrascolaires, de vraiment continuer tout ce qu'il faisait à l'extérieur de le maintenir, par exemple de chercher un médecin là où ses parents habitent. Il ne faut pas qu'on recrée un réseau ailleurs, il est important de le rattacher là d'où il vient.

Les impacts et les conséquences négatifs seraient de faire perdurer un placement quand ils ne sont pas en travail, quand l'éducateur ne sait pas pourquoi on travaille, ça devient un peu compliqué, quand il y a une ambiance au foyer qui est délétère, après par exemple le jeune peut ne pas bien dormir, ne pas se lever le matin pour aller à l'école. Chaque jeune c'est différent, parce que ça dépend de comment il ressent et vit les choses, des relations avec les parents.

Souvent ils ont une image du foyer, ils pensent qu'en foyer ils sont en sécurité, qu'ils ne vont pas être volés, violentés, mais en fait la réalité n'est pas la même. Cependant en famille d'accueil, il y a peu de chances qu'ils vont se faire voler. Quand ils sont placés, ils sont plus vite confrontés à des situations que dans un milieu familial, tu n'es pas confronté tel par exemple le vol, la violence. En foyer, les jeunes voient différentes problématiques des autres jeunes, du coup ils développent des ressources beaucoup plus jeune qu'un enfant qui a toujours été chez *« papa maman »*, ils sont rapidement mis dans le bain, c'est un peu un accélérateur vers la vie d'adulte. Ils développent plus vite le sens des responsabilités, de l'autonomie.

L'interview d'Ella

Comment t'appelles-tu ?

Je m'appelle Ella.

Quel âge as-tu ?

J'ai 18 ans.

As-tu des frères et sœurs ?

Oui, j'ai deux frères, un grand frère qui a 19 ans et un plus petit qui a 9 ans.

À quel âge as-tu été séparé de ta famille ? Pourquoi ?

J'ai été placée pour violences physiques et verbales à l'âge de mes 17 ans.

Comment s'est déroulé ton placement ? Comment l'as-tu vécu ? Connais-tu les raisons de ton placement ? Problème familiaux, problème financier, pour ta sécurité, ton bien-être,…autres?

Un jour je suis arrivée en retard à l'école, et mon prof m'a demandé pourquoi, (ce prof était un prof qui venait souvent me demander comment j'allais), alors je lui ai expliqué que mes parents étaient en train de se disputer et cela arrivait souvent que mon père s'en prenne à ma mère et du coup je suis partie en retard pour l'école pour rester s'il se passait quelque chose. La situation se détériorait toujours plus et j'allais de moins en moins bien, je lui ai ainsi tout raconté et il m'a dit qu'il fallait que je fasse appel à l'assistante sociale. C'est comme cela que tout a commencé. Je lui avais dit que j'avais besoin de temps pour réfléchir et bien sûr il ne m'a pas forcé. Entre temps, il s'est passé un évènement super violent, mon père a cassé un pare-brise,…

Du coup, j'ai décidé d'en parler à l'assistante sociale, puis l'assistante sociale m'a dit qu'elle était obligée de faire un signalement au SPMi (Servie de Protection des Mineurs). Au début du placement, j'avais une AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert), c'est une éducatrice qui vient à la maison, elle est venue pendant un mois chez moi et elle a vu que mes parents n'étaient pas aptes à changer. Mon IPE m'a demandé si j'étais d'accord d'être placée en foyer, j'ai dit que j'avais besoin de temps pour réfléchir, je voyais qu'il se passait autant de violence, mon père m'a menacé avec une assiette,…alors il fallait que je parte. J'ai ainsi dit Oui pour le placement en foyer à mon IPE, mon père l'a entendu, mais je ne savais pas qu'il était à côté de moi, du coup ça c'est mal passé, genre mon père il me faisait des remarques, il me faisait culpabilisé, et j'étais au téléphone avec mon IPE et il y avait son directeur du SPMi qui était avec lui et qui me disait qu'il fallait que je parte sinon il était obligé d'envoyer des policiers. C'est pourquoi je suis partie et c'est comme cela que mon placement a commencé. Vu que mes parents n'étaient pas d'accord ils ont dû faire appel à un juge et c'est du coup un placement juridique.

As-tu été placé dans une famille d'accueil ou dans un foyer?

J'ai été placée pendant trois mois dans un foyer d'urgence, puis ils ont voulu me placer dans un appartement de progression mais j'avais des problèmes de santé, donc finalement ce n'était pas une bonne idée. Pour finir, ils ont choisi de me placer dans un foyer moyen-long terme.

Le placement en famille d'accueil n'a pas été une possibilité parce que j'étais trop âgée, j'ai été placée à 17 ans et du coup ça ne servait à rien d'être placée pendant même pas quatre mois dans une famille d'accueil. Le placement en famille d'accueil c'est plus spécifique quand on sait qu'il n'y a pas de changement possible au niveau des parents.

Travail Personnel de Certificat

Si on a plus de 18 ans, il y a quand même des possibilités de rester en foyer si on fait un contrat jeune majeur. Ce contrat est valable six mois et renouvelable une fois, donc je peux rester une année. Il y a des conditions, on n'est pas au foyer juste pour être au foyer, on doit avoir des objectifs, pourquoi on veut rester au foyer, on doit en discuter avec les éducateurs et il y a des points de situations,…

Ensuite, il y a des appartements qui sont gérés par des institutions comme la Foj, l'Astural et c'est pour les majeurs de 18 à 25 ans.

Quelles sont tes relations avec les autres enfants et les professionnels du foyer ?

Au premier foyer, « c'était vraiment le feu », les éducateurs ils étaient très sympa, j'ai trop aimé, ce n'est pas comme au foyer moyen-long terme parce les éducateurs aiment mieux garder de la distance, parce qu'on doit créer des liens affectifs mais pas avec eux, alors qu'au foyer d'urgence on pouvait créer des liens affectifs, on était plus proche, il y a des avantages et des inconvénients dans les deux foyers. Franchement j'avais et j'ai des bons liens avec les éducateurs et les enfants/adolescentes de mon foyer.

As-tu gardé des relations avec ta famille suite à ton placement ? Si oui, quelles sont tes relations avec ta famille, tes parents ?

Alors j'ai aucune relation avec mon père, ma mère c'est compliqué parce que c'est toujours la culpabilité, mon petit frère je n'ai pas le droit de le voir parce que ma mère et mon père ne le veulent pas. Avec la juge, normalement j'aurai un droit de visite pour mon petit frère, parce qu'ils ne veulent pas me laisser le voir. Et mon grand frère il monte plus mon père contre moi, donc on n'a pas un bon lien.

Est-ce que tes frères ont aussi été placés ?

Non, mon petit frère n'a pas été placé même qu'il a raconté les mêmes faits que moi, mais lui c'est un garçon et mon père c'est un arabe, du coup il disait que c'est un garçon, qu'il est petit, il ne connaît pas les conséquences. Moi je les connaissais. Alors, mon petit frère s'est rétracté, il est manipulable, il a neuf ans et du coup mes parents l'ont manipulés de sorte à ce qu'il dise ce que mes parents ont envie de dire et du coup il a dit « *mais non ce n'est pas vrai* ». Après mes parents ont raconté des mensonges par rapport à moi à mon petit frère. Vu qu'ils ont peur que je dise à mon petit frère « c*ela sert à rien de mentir* », « *tu sais ce qui s'est passé et tu sais que ce n'est pas normal* » et que finalement il dise la vérité, mes parents ne veulent pas que je le voie.

Selon toi, il y a-t-il des conséquences, des répercussions d'une vie en foyer sur le mineur placé ? Par exemple sur sa vie personnelle, scolaire,… ?

Oui, déjà il y a des répercussions avec les parents, les liens, cela change les relations avec la famille, mais en contrepartie on est mieux avec soi-même, on est plus dans une pression constante de peur, mais c'est quand même compliquer parce qu'il y a des manques.

Au début du placement, on a tellement de rendez-vous à gauche à droite parce que en général ils commencent un suivi psychologique (après ça dépend du cas) pour aider à surmonter des traumatismes. On a tellement de rendez-vous que par exemple il y en a qui tombent sur des heures de cours.

As-tu senti une différence par rapport aux autres par le fait que tu vis (vivais) en famille d'accueil/ en institution ?

Oui, il y a beaucoup de gens qui ont des préjugés vis-à-vis du foyer et juste le fait de dire que je suis en foyer, ils ont pris de la distance avec moi. Mais il y a en a au contraire qui ont été super-sympas, compréhensif, mais

ça fait mal de se dire que par la faute de nos parents ont est placé en foyer et qu'en contrepartie les gens ils nous jugent, et je trouve cela un peu dommage.

Est-ce que tu ressens par exemple un manque (affectif,…) du fait que tu vis en famille d'accueil/ en foyer ?

Oui, par exemple un manque affectif, mon petit frère me manque beaucoup. Et le fait que ma mère ne me laisse pas le voir, cela me donne encore plus envie de le voir parce que je me dis qu'il y a quelque chose derrière. En partant de la maison j'ai aussi beaucoup culpabilisé, parce que je me suis dit que j'ai laissé mon petit frère tout seul avec deux parents violents et qu'il y aura plus personne pour le protéger, parce que quand mon père frappait mon petit frère ou ma mère c'était toujours moi qui venais les défendre. Même quand mon père il frappait c'était moi toujours, et du coup maintenant il n'y a plus personne.

Quelles sont les émotions, sentiments que tu as ressenties avant, pendant (et après) ton placement ? De la solitude, de la haine, un sentiment de sécurité, de soulagement, de la tristesse,…

Avant mon placement j'étais super mal parce que j'étais avec mes parents constamment et du coup c'était la culpabilité toute la journée. J'étais mal, j'étais triste, je m'en voulais, j'avais honte de moi, mon père ne pouvait même pas me voir, il passait à côté de moi dans le couloir il tournait le visage, j'étais choquée, à chaque fois qu'il faisait ça, c'était horrible psychologiquement, le rejet de son père. Alors, je passais toute ma journée dans ma chambre, j'étais vraiment toute seule tout le temps dans ma chambre, je pleurais quasi toute la journée et ma mère elle faisait genre qu'elle me comprenait mais elle ne me comprenait pas du tout parce qu'elle disait que je faisais du cinéma, que j'étais bipolaire.

Pendant le placement, au début c'était compliqué parce que c'est un gros changement quand même, du jour au lendemain je pars, mais au fil du placement j'ai appris à connaître les éducateurs, les autres enfants et tout. Eux ils ont essayé d'atténuer ma culpabilité même s'ils savaient qu'ils ne peuvent pas l'enlever comme ça, ils étaient vraiment là pour me soutenir, ils me comprenaient et du coup cela c'était bien.

Quels sont selon toi, les impacts/conséquences positifs et négatifs d'un placement ?

Les conséquences positives seraient : j'ai gagné de la confiance en moi, je ne suis plus dans un environnement violent, j'ai trouvé un but dans ma vie.

Les conséquences négatives seraient : il y a un juge dans l'histoire, du coup j'ai un avocat contre mes parents et mes parents ont un avocat contre moi, donc ce n'est pas un truc super cool. Mon petit frère me manque. Aussi au niveau de l'école, avec tous mes rendez-vous, impact scolaire.

Est-ce que par exemple, les éducateurs peuvent vous accompagner/aider scolairement ?

Oui, dans mon foyer le mardi et le jeudi de 17 à 19 heures, il y a l'atelier qu'on appelle « *avenir* », c'est comme un soutien qu'on a à l'école mais on peut le faire et foyer et les éducateurs sont là pour nous aider, si on a des questions pour les cours.

Concernant la prise de décision, scolaire par exemple, qui sont les responsable de répondre à ces décisions ? Les parents ou les éducateurs ?

Cela dépend si les parents ont l'autorité parentale et aussi de la décision.

Comment caractériserais-tu un « bon » éducateur ?

Qu'ils soient sympa mais pas trop genre qu'ils ne se laissent pas faire, en lien avec les enfants, patients, compréhensifs, avoir un esprit critique, ne doit pas être impulsif.

Travail Personnel de Certificat

Penses-tu qu'un jeune ayant vécu/vivant un placement, développera une plus grande autonomie, sens de la planification, de l'organisation, des responsabilités… plus rapidement que les autres?

Oui, je suis sûre que si je prends plein de gens de mon école, ils ne font pas les uns tiers de ce que je dois faire, je dois prendre mes propres rendez-vous, je dois gérer tout ce qui est entretien genre je dois acheter ma lessive, gérer mon budget, etc.

Quelle serais les conseils, améliorations que tu pourrais donner concernant la globalité de ton placement ? / Quelles serais les améliorations/conseils que tu donnerais ayant vécu l'expérience d'un placement… ?

Avant le placement, il est important de le faire s'il y a vraiment des raisons, mais qu'il ne faut pas culpabiliser, parce que cela est vraiment dur. Bien sûr, tes parents à part s'ils sont d'accord que tu sois placé, ils ne vont pas te faire culpabiliser, c'est un accord que vous avez « entre vous », mais si vous n'êtes pas d'accord, forcément ils vont essayer de rejeter la faute, enfin surtout si c'est la leur, sur quelqu'un d'autre qu'eux et du coup vient la place à la culpabilité et franchement il faut s'en détacher parce que en général ce n'est pas la faute des enfants « ***on choisit ses amis mais pas ses parents*** ».

Du fait que tes parents étaient violents, ont-ils eu un suivi (psychologique, éducatif…) ?

Mes parents ils sont allés à l'UIMPV : l'Unité Interdisciplinaire de Médecine et de prévention de la violence et c'est un suivi avec un thérapeute. Ils essayent aussi de régler les problèmes qu'il y a dans leur couple car il y a des raisons à la violence.

L'interview de Sophie

Comment t'appelles-tu ?

Je m'appelle Sophie.

Quel âge as-tu ?

J'ai 18 ans.

As-tu des frères et sœurs ?

Oui j'ai un grand frère de 21 ans.

À quel âge as-tu été séparé de ta famille ? Pourquoi ?

J'ai été séparée de ma famille à 15 ans, après le décès de mon père suite à un AVC. Mon père avait la garde exclusive parce que ma mère a des problèmes psychologiques, elle est bipolaire. Après la mort de mon père, j'ai vécu une année avec ma mère et mon grand frère, mais la situation avec sa bipolarité n'allait pas.

Comment s'est déroulé ton placement ? Comment l'as-tu vécu ?

J'ai été placée qu'en famille d'accueil car je ne voulais pas être placée dans un foyer.

Ce qui a été assez compliqué est que le placement a été fait dans l'urgence, parce que ma mère était vraiment dans une mauvaise période, (*« à péter des câbles »)* et du coup, on a trouvé « vite fait » une famille d'accueil avec mon oncle (côté paternel), cette famille était d'accord de m'accueillir un moment pour aider ma mère. Cela c'est bien passé, le problème c'est qu'elle n'avait pas prévu le placement pour le long terme, c'était juste une « bouée de sauvetage » pour un temps.

Ensuite, on a trouvé une autre famille, le problème est que ça ne se passait pas très bien, l'environnement n'était pas « safe », la nourriture était dégueulasse, c'était sale, la chambre n'était pas géniale. Ce n'était pas un

environnement très sain. Ce que je n'ai pas compris, c'est le fait que le SPMi a accepté les conditions comme celles-ci, en soit je pense que c'est parce qu'il n'a pas beaucoup de familles d'accueil, il manque des familles d'accueil, du coup il prend « tout ce qu'il vient ». Parfois j'ai eu un peu des doutes que cette personne m'ait pris juste pour l'argent.

Par la suite, j'ai fait des recherches pour trouver une autre personne, puis j'ai trouvé ma prof de yoga qui m'a prise. C'est aussi comme ma marraine pour moi, et du coup maintenant je vis chez elle.

C'était un peu compliqué de changer en deux ans de trois familles d'accueil, « j'avais l'impression d'être une balle de ping-pong ».

Connais-tu les raisons de ton placement en institution ? Problème familiaux, problème financier, pour ta sécurité, ton bien-être,…autres?

Pour ma sécurité et mon bien-être.

As-tu gardé des relations avec ta famille suite à ton placement ? Si oui, quelles sont tes relations avec ta famille, tes parents ?

Oui, mon frère je le vois encore toutes les deux semaines, soit il vient sur Genève, soit je vais sur Lausanne où il vit et fait ses études à l'EPFL. Ma mère ça dépend de ses périodes bases ou hautes, mais en général si elle va bien je la vois toutes les semaines ou toutes les deux semaines, et si elle ne va pas bien, ça peut faire des mois où je ne la vois pas. Pour ma mère, c'est difficile le fait que j'ai été mise dans une famille d'accueil, du coup elle est très énervée, remontée contre ma famille d'accueil ou même le SPMi, et parfois elle dit heureusement qu'ils sont là, c'est compliqué pour elle.

J'ai beaucoup plus de liens avec ma famille en général qu'avant avec mon père et ma mère (exemple : cousine, grand-mère)

As-tu senti une différence par rapport aux autres par le fait que tu vis (vivais) en famille d'accueil/ en institution ?

Oui j'ai ressenti une différence, déjà je ne peux pas forcément parler à beaucoup de gens, par exemple lorsqu'un dit « oui ma mère fait ceci » ou « je vais chez ma mère », moi je ne sais pas quoi dire, du coup parfois je dis « je vais chez ma mère alors que je vais chez ma marraine », je mens un peu, et c'est pareil avec mon père. Il faut toujours s'adapter aux gens et à ce qu'ils disent, c'est un peu compliqué. Après il y a des personnes à qui je peux parler normalement, après c'est compliqué dans le sens où il faut que je me souvienne à qui j'ai parlé de ma situation.

Est-ce que tu ressens par exemple un manque (affectif,…) du fait que tu vis en famille d'accueil/ en foyer ?

Oui, un peu de ma mère quand même. Ma marraine est complètement là, mais parfois par période, je me sens bien et d'autres moments j'aimerais bien parler de ma mère comme les autres. Après en soit, je me dis que les autres ils ont aussi leurs propres problèmes et qu'ils ont aussi peut-être des manques d'affection de la part de leurs parents alors qu'ils vivent avec eux, je pense que c'est possible aussi.

Quelles sont les émotions, sentiments que tu as ressenties avant, pendant (et après) ton placement ? De la solitude, de la haine, un sentiment de sécurité, de soulagement, de la tristesse,…

De la solitude en général dans les différentes familles d'accueil, surtout dans ma première famille d'accueil, je passais beaucoup de temps dans ma chambre paraît-il, je pense que c'était un peu normal, et je ne me sentais

pas très à l'aise. De la tristesse, quand par exemple je pense au fait que je pourrais être avec ma mère ou mon frère, mais en même temps un sentiment de sécurité, je me sentais vraiment bien, parce que avant j'avais trop peur quand je rentrais chez moi, chez ma mère, si elle se faisait du mal, etc. Là quand je rentrais de l'école, je savais que j'étais posé, que j'avais assez de nourriture dans mon frigo, que je pouvais être tranquille dans ma chambre, me concentrer sur mes études, « ça c'était col ». Je ressentais quand même un peu de la colère pour ma mère, parce que le fait qu'elle ne puisse pas s'occuper de toi, c'est compliqué.

Ensuite, lorsque j'ai changé de famille d'accueil, j'ai aussi changé de quartier, j'étais plus avec mes amis, du coup j'étais dépaysée et c'était compliqué, en plus avec des conditions de vie « pas ouf ».

Je me sentais aussi un peu délaissée, mais en même temps, j'avais dans mon nouvel établissement de super bons amis, et j'étais contente d'aller en cours tous les jours, c'était un peu mon endroit où je pouvais être tranquille.

Maintenant, je ressens quand même beaucoup moins de solitude, mais cela arrive quand même, mais en général, je me sens beaucoup plus entourée, je suis beaucoup plus proche de ma mère, ma mère habite quasiment à côté de chez marraine, j'ai retrouvé mes anciens amis étant revenue dans mon ancien quartier.

Le placement prend une grande partie de ta vie, avec en plus le deuil de mon père, c'était compliqué.

Est-ce que le foyer/la famille d'accueil favorise les liens parentaux, avec la famille ?

Ma marraine ne m'empêche jamais d'aller voir ma mère, mais après elle ne favorise pas, elle est assez neutre, si je veux y aller j'y vais, si je ne veux pas y aller je n'y vais pas.

Quelles serais les améliorations/conseils que tu donnerais ayant vécu l'expérience d'un placement… ?

Tout d'abord le SPMi sert un peu à rien, toutes les familles d'accueil c'est moi qui les ai trouvées et qui ai demandé personnellement à la personne, en aucun cas, il a été là pour trouver des familles d'accueil. Ensuite, j'ai changé de représentant attitré au SPMi au moins sept fois en trois ans et la moitié je ne les connaissais même pas, je n'ai pas eu de rendez-vous, mais je savais que les noms changeaient. Il y avait des femmes qui étaient horribles, pas du tout à l'écoute, qui étaient froides comme une porte de prison. Par contre, mon dernier représentant qui m'a aidé pour être chez ma marraine était parfait. Il était fait pour son job, il était toujours là pour moi, il m'appelait, il était super chou. Je pense que c'était vraiment une perle sur un milliard, mais tous les autres n'étaient vraiment « pas ouf ». Je pense qu'il faut améliorer la prise en charge, moi je n'étais pas forcément une urgence parce que j'avais de bonnes notes au collège, je ne menaçais pas de me suicider, du coup je pense qu'il m'a un peu catégorisé « le cas dont on n'a pas besoin de s'occuper », donc par exemple chez ma marraine il n'est jamais venu voir dans son appartement comment c'était. Dans ma deuxième famille je m'étais plainte de l'environnement (très sale, nourriture dégueulasse) et le SPMi était venu quinze minutes même pas, et je pense qu'il s'en foutait un peu de l'environnement et de la situation, parce que j'ai l'impression qu'il a tellement peu de familles d'accueil qu'il doit tout accepter, et il m'avait juste dit que je n'avais pas à me plaindre. Après je ne demandais pas le luxe, juste le minimum, de la nourriture saine, un endroit propre, etc. et pour un accueil familial on doit payer du coup c'est un minimum.

À 18 ans, le SPMi te lâche, moi ça va parce que j'ai une base, je vis maintenant avec ma marraine, j'ai ma famille, j'ai de l'argent, etc. mais je me dis que pour les personnes qui n'ont pas d'argent, pas les ressources familiales, c'est vraiment délicat, parce qu'on te lâche dans la nature à 18 ans, après je crois tu as des soutiens

qui peuvent durer encore un an, mais après c'est fini. Tu fais comment pour avoir et gérer ton argent et tes études, le fait de vouloir une voiture, c'est vraiment super compliqué, et à 18 ans tu n'es pas forcément prêt.

Je pense que le SPMi est une institution qui devrait être revue de « fond en comble » (système d'entretien,…).

Le SPMi m'avait menacé de me placer en foyer lorsque je m'étais plainte durant mon deuxième placement de l'environnement dans lequel je vivais, de ma situation, si je ne trouvais pas une autre solution, c'était la panique.

Le SPMi est aussi dur avec les parents, il privilégie extrêmement les enfants et dès que l'enfant dit qu'il n'est pas bien avec le parent par exemple, tout de suite le parent est considéré comme « la dernière des merdes ».

Parfois il ne respectait vraiment pas ma mère, il la considérait vraiment comme une incapable, incapable de s'occuper de son enfant alors qu'elle a fait de son mieux, etc. mais elle n'arrivait pas. Du coup il n'y a pas trop de respect envers les parents.

Selon toi, il y a-t-il des conséquences, des répercussions d'une vie en foyer sur le mineur placé ? Par exemple sur sa vie personnelle, scolaire,… ?

Oui je pense sur la vie scolaire, après moi j'ai une super bonne base, je travaillais déjà quand j'étais petite avec mon père, du coup je savais comment travailler. Je savais qu'il fallait que je fasse des études, que je réussisse. Du coup pour moi ça allait. Après je me dis que pour les personnes qui sont placées jeunes, franchement je pense que le taux de réussite doit être assez bas.

Je pense qu'il y a aussi des conséquences sur la vie personnelle, genre le fait d'être isolé des autres, à part, c'est un peu un sujet tabou les familles d'accueil et les foyers. Souvent tu catégorises les personnes placées. Même moi qui suis placée en famille d'accueil, quand quelqu'un me dit « je suis en foyer » je le catégorise direct comme tout le monde le fait, alors que ce n'est pas grave d'être en foyer. De plus, sur les relations avec les autres, ils doivent beaucoup plus penser à ce qu'ils vont dire, est-ce qu'ils peuvent faire confiance à cette personne ou pas, c'est un peu compliqué.

Quels sont selon toi, les impacts positifs et négatifs d'un placement ?

Les impacts positifs :

- Le sentiment de sécurité
- Tu te sens bien
- De pouvoir se concentrer sur toi, tes objectifs, et pas tout le temps que sur ta situation (problématique)
- Tu peux réussir tes études normalement beaucoup mieux

  Par exemple : Lors de la transition de chez ma deuxième famille à chez ma marraine, j'ai été quelques mois (2-3) chez ma mère le temps de faire les papiers administratifs et j'ai senti mes notes chutées, j'avais trois d'écart, je n'étais vraiment pas bien, il y avait aussi le covid, etc.
- Niveau psychologique tu es beaucoup plus stable, t'as une stabilité de vie que tu n'as pas forcément dans ta famille, si tu dois être placé c'est que ton environnement de vie n'est pas bénéfique, « n'est pas ouf » de base, donc en vrai je pense que c'est vraiment mieux.
- Dans mon cas, la famille d'accueil ça m'a aidée, je sais que c'est parce que je me suis donné les moyens et que j'ai essayé moi-même de par exemple trouver une autre famille, etc.
- Si tu trouves la bonne personne tu peux vraiment avoir une belle relation avec quelqu'un qui n'est pas forcément de ta famille, moi ma marraine je sais qu'elle est là pour moi, c'est vraiment une chance, ça n'arrive pas à tout le monde dans les familles d'accueil

- Le soutien

  Par exemple j'apprends à conduire et ma marraine et mon parrain m'accompagnent, me soutienne
- Ça te permet d'avoir un avenir plus prometteur, parce qu'avec ma mère je n'aurais peut-être pas réussi le collège, je l'aurais peut-être réussi mais après je me serais pas sentie bien pour faire des études.

Les impacts négatifs :

- De ne plus être avec sa famille, au niveau émotionnel (solitude) c'est compliqué à gérer
- Les relations avec les autres, de se sentir différente des autres, à part parce que le placement c'est un sujet tabou, délicat, les gens en entendent rarement parler
- Dans les relations amoureuses, par exemple ça m'a vraiment stoppé dans le sens où je n'étais pas sûre que la personne allait comprendre la situation et être apte, et tu n'as pas forcément envie d'entraîner la personne dans ton truc, tu as aussi un peu cette gêne, genre que ça va être bizarre pour lui, etc. Faut trouver le courage d'en parler et c'est assez compliqué, après cela dépend des personnes et des relations.

Est-ce qu'un placement impact selon toi, inévitablement la vie future du mineur placé ?

Oui je pense que c'est comme toutes les épreuves que tu vis, cela a un impact sur la vie. Après cela dépend de chaque personne, comment tu le vis. Personnellement je pense que ça ira. En vrai cela m'a appris beaucoup de choses comme par exemple à être plus indépendante, autonome, maintenant je vois le positif. Du coup, après ça dépend si la personne voit le positif ou si elle reste dans le négatif, à se morfondre, comment elle réagit.

Ensuite, pour plus tard, dans le futur je ne sais pas trop, je pense qu'il doit quand même y avoir des séquelles psychologiques, surtout si le placement se déroule à un jeune âge. Moi je pense à 15 ans ça allait, du coup cela m'a pas tant affecté que ça mais quand même c'était une grosse épreuve.

Espoirs du mineur placé ?

Parfois j'espérais trop un retour dans ma famille quand je voyais ma mère bien, dans une bonne période et du coup tu te demandes pourquoi tu es parti, et même pour mon père, je veux trop qu'il revienne, mais maintenant vraiment plus du tout, parce que même quand elle va bien, je sais qu'un jour ou l'autre ça n'ira plus bien et que ça ne sera pas sain pour moi.